



RAPPORT ANNUEL 2003 / 2004

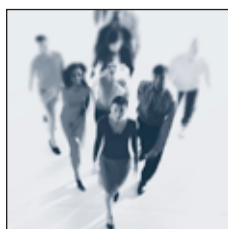
Ordre  
des conseillers  
et conseillères  
d'orientation



et des  
psychoéducateurs et  
psychoéducatrices  
du Québec

UN ORDRE DEUX PROFESSIONS

# TABLE DES MATIÈRES



2	LETTRES DE PRÉSENTATION
3	BUREAU, COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE
4	RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE
4	BILAN DE LA PRÉSIDENTE
6	RAPPORT DU PRÉSIDENT AU SECTEUR ORIENTATION
8	RAPPORT DU PRÉSIDENT AU SECTEUR PSYCHOÉDUCATION
10	RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE
12	RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF
16	RAPPORT DU SYNDIC
	RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET MEMBRES DES COMITÉS
18	COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE
21	COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES
21	COMITÉ DE DISCIPLINE
22	COMITÉ DE LA FORMATION
23	COMITÉ DES ADMISSIONS
24	COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION
24	COMITÉ D'ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE
25	COMITÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES
	SECTEUR ORIENTATION
	SECTEUR PSYCHOÉDUCATION
27	COMITÉ DES MEMBRES EN PRATIQUE PRIVÉE
28	PRIX DE L'ORDRE
30	ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE
32	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
33	RAPPORT FINANCIER AU 31 MARS 2004
34	RAPPORT DES VÉRIFICATEURS
44	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004-2005

# LETTRES DE PRÉSENTATION

## MONSIEUR MICHEL BISSONET

Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement, Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

*Jacques P. Dupuis*

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,  
Québec, septembre 2004

## ME JACQUES P. DUPUIS

Ministre de la Justice, procureur général, notaire général,  
président du comité de législation et ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

*Michel Turcotte, c.o.*

Montréal, septembre 2004

## ME GAÉTAN LEMOYNE

Président, Office des professions du Québec, Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2003.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Président,

*Michel Turcotte, c.o.*

Montréal, septembre 2004

# BUREAU, COMITÉ ADMINISTRATIF ET PERSONNEL DE L'ORDRE

## BUREAU

### PRÉSIDENT :

MICHEL TURCOTTE, C.O.

### ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES, SECTEUR ORIENTATION

BRUNO BOURASSA, C.O.

Mauricie, Lanaudière et Centre-du-Québec

ROBERT DÉRY, C.O. ET CAROLINE VILLENEUVE, C.O.

La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

CLAUDE NADON, C.O.

Laval et Laurentides

GERALD SCHOEL, C.O.

ET SANDRA SALESAS, C.O.

Montréal

ROBERT SUMARAH, C.O.

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

MARIO THERRIEN, C.O. ET ÉLYSE LACHANCE, C.O.

Estrie et Montérégie

MICHEL TURCOTTE, C.O.

Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

### ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

BRIGITTE ALARIE, PS.ÉD.

ET CÉLINE DES GROSEILLERS, PS.ÉD.

Mauricie, Lanaudière et Centre-du-Québec

MARYSE BEAUDOIN, PS.ÉD.

ET DIANE BLAIN-LAMOUREUX, PS.ÉD.

Laval et Laurentides

MARIE-JOSÉE DUPUIS, PS.ÉD.

La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches

ÉRIC GUAY, PS.ÉD.

Bas-Saint-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine,

Saguenay-Lac-Saint-Jean et Côte-Nord

MARCEL RENOU, PS.ÉD.

Estrie et Montérégie

GABRIELLE THIVIERGE, PS.ÉD.

Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

NATHALIE TURGEON, PS.ÉD.

ET DENIS LECLERC, PS.ÉD.

Montréal

### ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC

JEAN-PAUL BERGERON

LYNE CARRIER

GUY DUFOUR

HÉLÈNE LESSARD

## COMITÉ ADMINISTRATIF

### PRÉSIDENT :

MICHEL TURCOTTE, C.O.

MARCEL RENOU, PS.ÉD.

### VICE-PRÉSIDENT :

SANDRA SALESAS, C.O.

DENIS LECLERC, PS.ÉD.

### CONSEILLER :

JEAN-PAUL BERGERON

### DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE :

RENÉE VERVILLE, C.O., ADM.À.

## BUREAU DU SYNDIC

### SYNDIC

LOUISE LÉVESQUE-VACHON, C.O.,

### SYNDICS ADJOINTS ET ADJOINTES

JOËLLE ATLAN, PS.ÉD.

PASCALE DESCARY, PS.ÉD.

MARIE-CLAUDE HURTUBISE, C.O.

YVES LECOURS, C.O.

RINA PETRETTA, PS.ÉD.

JOHN SZUBER, C.O.

## PERSONNEL DE L'ORDRE

### DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

RENÉE VERVILLE, C.O., ADM. À.

### RESPONSABLE DES SERVICES ADMINISTRATIFS

MICHELINE CHASSÉ

### CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, SECTEUR ORIENTATION

CHRISTINE CUERRIER, C.O.

### CHARGÉ D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, SECTEUR ORIENTATION

RICHARD LOCAS, C.O.

### CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

DIANE MÉTAYER, PS.ÉD.

### CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION ET INSPECTEUR

RINA PETRETTA, PS.ÉD.

### CHARGÉE D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES, SECTEUR PSYCHOÉDUCATION ET COORDONNATRICE À LA FORMATION CONTINUE DE L'ORDRE

DOMINIQUE TRUDEL, PS.ÉD.

### COORDONNATRICE À L'INSPECTION ET INSPECTEUR

JOHANNE ROCRAY, C.O.

### CONSEILLÈRE JURIDIQUE

ME GENEVIÈVE ROY

### COORDONNATRICE AUX COMMUNICATIONS

DIANE TREMBLAY, C.O.

### CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS

ANNIE HOGUE

### SECRÉTAIRES

MÉLANY BESNER, DENISE NOËL, LISE PIGEON,

SUZANNE PLOURDE, PIERRETTE SAVARD

### SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

KOLETTE PELLETIER

### COMMIS DE BUREAU

SYLVIANE BESNER

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTENCE

## QUELQUES MOTS SUR LA PRÉSIDENTENCE

LE PRÉSIDENT DE L'ORDRE, ÉLU AU SUFFRAGE DU BUREAU, EXERCE UN DROIT DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE SUR LES AFFAIRES DE L'ORDRE. IL PRÉSIDE LES RÉUNIONS DU BUREAU ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF. TOUTEFOIS, L'ORDRE, REGROUPANT DEUX PROFESSIONS DISTINCTES, A MIS EN PLACE UNE STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ADAPTÉE À SA RÉALITÉ. CETTE STRUCTURE NOUS PERMET D'ASSURER LA CRÉDIBILITÉ DE NOS DIVERSES REPRÉSENTATIONS Y COMPRIS CELLES AUPRÈS DE NOS PROPRES MEMBRES CHEZ QUI NOUS SOUHAITONS SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU SENTIMENT D'APPARTENANCE ET DE L'IDENTITÉ PROFESSIONNELLE. AINSI, LE PRÉSIDENT ET LE VICE-PRÉSIDENT DE L'ORDRE REPRÉSENTENT CHACUN LEUR SECTEUR RESPECTIF À TITRE DE PRÉSIDENT. CETTE FAÇON DE FAIRE EST TRÈS SATISFAISANTE POUR LES DEUX PARTIES ET PERMET À L'ORDRE D'ASSURER EFFICACEMENT SON MANDAT DE PROTECTION DU PUBLIC. VOUS TROUVEREZ DONC CI-DESSOUS LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DE CHACUNE DES PROFESSIONS, PRÉCÉDÉ D'UN BILAN DE LA PRÉSIDENTENCE PORTANT SUR DES ACTIVITÉS QUI ONT PARTICULIÈREMENT MARQUÉ L'ANNÉE.

## BILAN DE LA PRÉSIDENTENCE



Michel Turcotte, c.o.  
Président

L'exercice 2003-2004, quatrième année du regroupement des deux professions de l'Ordre, a été marqué par un développement accéléré des activités visant notamment l'amélioration des compétences. Mentionnons d'entrée de jeu la révision de notre *Code de déontologie*, dont un premier projet a été déposé au Bureau. Entamée il y a près de deux ans, cette révision a nécessité de longues heures de travail du Comité de réglementation. Dans le but de donner un sens aux balises et obligations, nous avons introduit un volet éthique se traduisant dans la formulation de valeurs professionnelles. Outre la préoccupation constante des nouvelles réalités des deux professions, ces valeurs ont grandement orienté les travaux du Comité, dirigé par la directrice générale et secrétaire de l'Ordre. Une autre réalisation qui permet de mieux remplir notre mandat de protection du public a été l'adoption du *Profil de compétences générales des psychoéducateurs*. Il constitue la définition des compétences que l'on devrait retrouver chez tous les psychoéducateurs. En plus d'être un outil d'évaluation pour les membres, il servira de référence pour l'inspection professionnelle et les enquêtes particulières.



Marcel Renou, ps.éd.  
Vice-président

Toujours sur le plan de l'amélioration des compétences, nous aimerions signaler que notre journée de formation continue 2003 s'est tenue sous le thème *Urgence d'agir et jugement professionnel*. L'adoption du projet de loi 180 venant rappeler aux professionnels leurs devoirs et obligations dans les situations

d'urgence, nous voulions habiliter les membres à exercer leur jugement professionnel dans ces situations. Cette journée a nécessité le concours et l'expertise de plusieurs professionnels de nos deux professions et a connu un succès très appréciable à tout point de vue.

Par ailleurs, l'Office des professions ayant repris ses travaux de consultation quant aux suites à donner au rapport soumis en 2002 par le Groupe de travail ministériel sur les professions en santé et relations humaines, un Comité d'experts a été formé. Son mandat est de revoir la pertinence et d'actualiser les recommandations du Groupe de travail afin de disposer 1) de champs d'exercice professionnel mis à jour; 2) d'une liste d'activités pouvant être réservées; 3) de solutions concernant des groupes d'intervenants non admissibles au système professionnel; 4) de solutions concernant la psychothérapie. D'ailleurs, concernant nos représentations dans ce dossier, il faut noter la reconnaissance de la réalité particulière de l'Ordre à l'effet qu'il regroupe deux professions qui requièrent des expertises distinctes. Ainsi, un représentant du secteur orientation et un représentant du secteur psychoéducation siègent au Comité d'experts. De plus, au Forum des ordres, où se déroulent les discussions de nature plus politique, les présidents des deux professions sont présents. Ces travaux revêtent une grande importance pour l'évolution de la pratique de l'orientation et de la psychoéducation. Nous souhaitons qu'il en résulte un projet de loi qui modifiera le Code des professions, tel que cela a été fait en santé physique. À notre avis, cela amènerait



une protection accrue du public, associée à une recherche de l'amélioration continue de la qualité des services.

Il nous apparaît important aussi de souligner l'implantation graduelle, au cours de la dernière année, de programmes de mentorat et de codéveloppement. Considérés dans une optique de protection du public, ces programmes visent à favoriser l'intégration professionnelle des nouveaux membres, à faciliter l'acquisition et le transfert des compétences des membres qui changent de secteur de pratique et à favoriser le développement professionnel de ceux et celles qui travaillent dans un même secteur de pratique. Enfin, le travail de sensibilisation et d'information effectué par l'Ordre depuis le début de l'intégration des psychoéducateurs se traduit par une augmentation constante et sensible du membership qui s'élève maintenant à près de 5 500 membres. De plus, notre réalité particulière exige une approche distincte pour chacune des professions de l'Ordre, en matière de conception d'outils et de campagnes d'information. L'Ordre a donc embauché une deuxième personne au secteur des communications. Nous travaillons présentement à l'élaboration de deux nouvelles publications régulières qui verront le jour avant l'été. Le Bureau a approuvé un plan de communication doté d'un budget appréciable, ce qui représente un changement important dans la culture de l'Ordre.

En terminant, nous aimerions remercier chaleureusement les différents intervenants qui permettent à l'Ordre de s'acquitter favorablement de son

mandat de protection du public. Nous nommerons en premier la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, Mme Renée Verville, qui siège avec nous aux réunions du Comité de gestion et qui dirige son équipe avec doigté, dynamisme et efficacité. Nous remercierons aussi les administrateurs de l'Ordre, les membres des différents comités, les délégués à diverses fonctions ainsi que le personnel du siège social.

**MICHEL TURCOTTE, C.O**  
Président

**MARCEL RENO, PS.ÉD.**  
Vice-président

## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU SECTEUR ORIENTATION

C'EST AVEC PLAISIR QUE JE VOUS PRÉSENTE LES RÉALISATIONS DE LA DERNIÈRE ANNÉE CONTRIBUANT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION DE CONSEILLER D'ORIENTATION, AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES MEMBRES ET À L'ATTEINTE DES OBJECTIFS INSCRITS AU PLAN D'ACTION DE L'ORDRE.

### CONTRIBUTION DES SERVICES D'ORIENTATION À LA MISE EN APPLICATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Sous le thème Établir le contact se tenait à l'automne 2003 le premier symposium pancanadien visant à mieux faire comprendre la contribution des services d'orientation à la mise en application des politiques publiques touchant le développement de carrière, la formation continue et le développement de la main-d'œuvre. Cet événement s'inscrivait dans un mouvement mondial visant l'établissement d'un lien entre les services d'orientation et les politiques publiques. Les provinces et les territoires ont été préalablement invités à préparer un document reflétant les spécificités de leur situation.

Au Québec, à l'initiative de l'OCCOPPO, une Table de concertation a été formée à laquelle ont été conviés des représentants de diverses organisations, dont les associations de membres et des organismes touchant le développement de l'employabilité et le développement de carrière ainsi qu'un représentant des universités. Tant au sein de l'Équipe-Québec (formée de représentants issus de la Table de concertation) que durant la tenue du symposium de deux jours à Toronto, il est devenu clair que d'importantes priorités étaient partagées par les participants. Parmi les 15 enjeux majeurs ressortis des documents provinciaux et territoriaux, quatre d'entre eux ont été considérés comme priorités urgentes par les partenaires : 1) L'établissement d'une stratégie cohérente pour offrir des services de développement de carrière aux individus au moment où ils en ont besoin; 2) L'élaboration d'une stratégie d'ensemble à long terme pour inspirer une culture de formation continue et de développement de carrière; 3) La création de mécanismes favorisant le dialogue direct entre tous les partenaires; 4) La possession de certaines connaissances en développement de carrière par les employeurs et les individus composant le milieu du travail.

Le point le plus important a été assurément l'engagement de tous pour que le symposium devienne le point d'ancrage de plans d'action répondant à de plus vastes enjeux. Ainsi, les équipes ont rapporté dans leur milieu les recommandations et plans d'action et ont donné leur accord pour partager, par la suite, les diverses stratégies utilisées, les progrès réalisés et les écueils rencontrés. Tous se sont aussi entendus sur l'importance de partager éventuellement les résultats de leurs réalisations respectives lors d'un symposium de travail qui se tiendrait d'ici 24 à 36 mois. En regard du développement de carrière, tant pour le Canada que pour le Québec, le symposium a constitué un point de départ depuis longtemps attendu en vue de devenir plus stratégique, surtout visionnaire, et davantage centré sur les résultats.

### RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL : DES ENJEUX MAJEURS

Tel que mentionné précédemment, les travaux de consultation de l'Office des professions ayant repris quant aux suites à donner au rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions en santé et relations humaines, le secteur orientation a été interpellé pour déléguer un représentant au Comité d'experts. C'est le conseiller d'orientation Alain Dubois qui a été choisi. Il pratique l'orientation à l'Institut de réadaptation physique de Québec depuis de nombreuses années et est également accrédité à la pratique de la psychothérapie. Les travaux de ce comité revêtent une grande importance pour l'évolution de la pratique de l'orientation. Si, par la suite, un projet de loi modifiant le Code des professions devait se réaliser, cela amènerait à notre point de vue non seulement une protection accrue du public mais également un surplus de motivation insufflé aux conseillers d'orientation qui sauraient voir dans cette loi, en raison du concept d'activités réservées, la reconnaissance de leur contribution particulière à la santé mentale et un aboutissement



des demandes faites, conjointement avec l'Ordre des psychologues, de réserver l'activité touchant l'évaluation des fonctions psychologiques. Nous suivrons ce dossier avec beaucoup d'attention au cours de la prochaine année.

### L'APPROCHE ORIENTANTE : PROMOUVOIR L'ÉVALUATION DE CETTE APPROCHE

Nous avons poursuivi nos actions dans ce dossier, notamment par notre participation au Comité aviseur du Groupe provincial de soutien à l'approche orientante dans les commissions scolaires, avec lequel nous nous sommes attardés à sensibiliser le gouvernement à investir dans l'évaluation de cette approche. Ayant été très impliqué dans l'organisation et le succès du Colloque 2003 portant sur l'approche orientante, nous avons cru prioritaire, pour l'année 2004, de sensibiliser des acteurs influents qui ne participent jamais à ces événements. Après consultation auprès de différents représentants, nous avons investi nos efforts dans des activités de nature régionale pour les conseillers d'orientation et dans d'autres plus ciblées pour les administrateurs scolaires et les parents. Un groupe de travail a donc été formé pour organiser une tournée et une première rencontre aura lieu en mai.

### NORMES D'ÉQUIVALENCE

Les travaux du Comité de la formation ont abouti à un projet de Règlement, adopté par le Bureau, et portant sur des normes d'équivalence pour la délivrance du permis de conseiller d'orientation. Le Règlement s'adresse aux personnes qui ont un diplôme délivré par une institution hors Québec ou aux personnes qui ont acquis un niveau de connaissances équivalant à celui acquis aux termes d'études universitaires en orientation. Le dernier Règlement datant de 1981, les exigences pour les candidats provenant de l'étranger étaient moindres que celles demandées aux candidats du Québec.

L'élaboration d'un profil de compétences des conseillers d'orientation a permis au Comité d'identifier clairement les exigences académiques requises, orientant ainsi le projet de Règlement. De plus, ces travaux ont favorisé la poursuite d'un partenariat établi avec les universités.

### REPRÉSENTATIONS ET PARTENARIATS

Nous avons présenté un mémoire dans le cadre de la consultation portant sur le régime d'aide financière et la réussite des études. Nous avons également envoyé une lettre de sensibilisation au ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, Claude Béchar, à la suite du lancement de l'opération Place à l'Emploi, l'interpellant sur les conditions dites gagnantes d'une telle opération. Ces documents sont accessibles sur notre site Web pour quiconque voudrait les consulter. Nous avons poursuivi nos collaborations avec diverses associations dont celles des conseillers d'orientation au collégial, l'Association canadienne de counseling et l'Association internationale en orientation scolaire et professionnelle. Je siège également sur différents comités tels que le Guide canadien des compétences pour les professionnels en développement de carrière, le Plan directeur pour le design en vie et travail, la Fondation de l'entrepreneurship, où on retrouve plusieurs administrateurs scolaires et le CRIEVAT (comité d'orientation du Centre de recherche interuniversitaire sur l'éducation et la vie au travail). Nous avons également participé à la conférence internationale qui présentait les résultats de l'enquête de l'OCDE, de la Communauté européenne et de la Banque mondiale sur les services d'orientation. Enfin, j'ai présenté les services d'orientation du Québec lors de la 9<sup>e</sup> Université de la formation et de l'orientation de la Maison de la promotion sociale de Bordeaux, en France. Une année riche en développement et en partenariat !

**MICHEL TURCOTTE, C.O.**, Président, secteur orientation



## RAPPORT DU PRÉSIDENT AU SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

L'ANNÉE QUI SE TERMINE EN EST UNE SOUS LE SIGNE D'UNE PLUS GRANDE RECONNAISSANCE DE LA CONTRIBUTION DE LA PROFESSION DE PSYCHOÉDUCATEUR, NE SERAIT-CE QUE PAR NOTRE PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS MAJEURES POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION.

### PLANIFICATION DES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Nous avons participé aux travaux de planification de la main-d'œuvre (PMO) menés par le ministère de la Santé et des Services sociaux. Le mandat du Groupe était de déterminer les besoins en main-d'œuvre du réseau de la santé et des services sociaux pour les 15 prochaines années et ce, autant sur le plan quantitatif que qualitatif et pour tous les niveaux d'intervenants, quel que soit leur formation. Le Groupe réunissait plusieurs participants dont des représentants des ordres professionnels, des ministères, des syndicats, de l'Office des professions et des associations d'employeurs.

La première rencontre a soulevé les divers aspects à explorer au fil des réunions. Ainsi, il est convenu que l'adéquation entre les compétences requises pour l'exercice de la profession et celles effectivement acquises dans les programmes de formation, tant au niveau collégial qu'universitaire, serait abordée au cours des discussions. La pénurie de la main-d'œuvre provoquée par les difficultés liées au recrutement, l'attrition et l'évolution des besoins (l'augmentation d'une clientèle spécifique, à titre d'exemple) de même que l'étude du cadrage, soit la description de la profession, le contexte d'exercice, la formation initiale, la clientèle desservie et les types d'employeurs, seront également discutés pour chacune des professions concernées par l'exercice, soit les psychologues, les psychoéducateurs, les travailleurs sociaux, de même que les techniciens en éducation spécialisée, les techniciens en travail social et les agents de relations humaines. Par la suite, l'information nécessaire aux discussions a été apportée par les participants concernés.

Plusieurs éléments ont directement concerné les psychoéducateurs. Ainsi, l'ensemble des documents déposés a permis de comparer les données de l'Ordre

avec celles du MSSSQ concernant les effectifs cliniques pour constater un écart entre les deux sources de données. Ceci s'explique par le fait que plusieurs membres de l'Ordre, au secteur psychoéducation, occupent des postes dont le titre d'emploi est autre que celui de psychoéducateur. De plus, les résultats de l'étude de l'Association des centres jeunesse du Québec (ACJQ), qui ont fait consensus auprès des directeurs généraux des centres jeunesse du Québec, démontrent qu'un nombre de psychoéducateurs plus important que celui qui était prévu jusque là serait requis afin de répondre de façon nécessaire et suffisante aux besoins de la clientèle. Cette étude rigoureuse a un impact sur la professionnalisation, puisqu'elle reconnaît l'apport spécifique des psychoéducateurs et qu'elle identifie clairement le besoin d'utiliser les psychoéducateurs occupant des postes de techniciens en éducation spécialisée dans des fonctions où une formation universitaire est requise. Le rapport final présente donc une synthèse de l'ensemble des documents déposés et des discussions qui ont eu lieu et fait état, par la suite, du plan d'action sur lequel les participants se sont entendus. Les divers aspects sur lesquels les participants se sont mis d'accord sont les suivants : la formation, l'organisation des services, l'organisation du travail, les conditions de travail, la planification de la main-d'œuvre locale et régionale et les mesures de suivi.

### RÉFORME DU SYSTÈME PROFESSIONNEL : MIEUX CERNER LES CONTRIBUTIONS SPÉCIFIQUES DES PROFESSIONS

Tel que déjà mentionné, les travaux de consultation de l'Office des professions, quant aux suites du rapport du Groupe de travail ministériel sur les professions en santé et relations humaines, ont repris dernièrement. La représentante pour la psychoéducation sur le Comité d'experts est la psychoéducatrice Michèle Caron, conseillère responsable du secteur enseignement au Centre jeunesse de Montréal.

Cette deuxième étape de la réforme du système professionnel devrait s'inscrire à l'intérieur des mêmes paramètres qui ont permis le processus menant au projet de loi 90 dont les balises nous semblent intéressantes dans la mesure où il s'agit d'un secteur où la professionnalisation fait partie de la culture organisationnelle, ce qui est loin d'être le cas dans celui de la santé mentale et des services sociaux. Nous rappelons que l'objectif visé est de réserver certaines activités couvertes par notre pratique et non l'ensemble de cette pratique. Nous continuons de penser que toute réforme devrait certes permettre de mieux cerner les contributions spécifiques de chaque profession, mais aussi faciliter une souplesse d'application en fonction des contextes d'intervention et des ressources actuellement disponibles.

### PLANIFICATION DES EFFECTIFS CLINIQUES DU CENTRE JEUNESSE DE MONTRÉAL

Nous avons participé à des rencontres avec les représentants du Centre jeunesse de Montréal et ceux de l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec (OPTSQ) afin d'en arriver à : A) Une définition des postes de psychoéducateur et de travailleur social au Centre jeunesse de Montréal ; B) Une distinction entre un travailleur social et un psychoéducateur en centre jeunesse, particulièrement dans le secteur de la DPJ et en services externes ; C) Une position de l'Ordre sur la distinction entre psychoéducateur et technicien en éducation spécialisée en centre jeunesse et ailleurs ; D) Une éventuelle position commune entre l'OPTSQ et l'OCCOPPQ pour les attributs spécifiques des psychoéducateurs et des travailleurs sociaux en ce qui concerne les actes réservés.

### NORMES D'ÉQUIVALENCE

La modification du Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de psychoéducateur revêt un enjeu majeur pour la profession. En effet, pour plusieurs raisons, nous pensons que les bacheliers qui ne se sont pas prévalus

de la clause grand-père devraient avoir la possibilité, sous de nouvelles conditions, de devenir membres de l'Ordre. La modification de ce Règlement s'avérerait le moyen pouvant le leur permettre. En conséquence, le projet de Règlement adopté par le Bureau et ce, dans un souci d'équité pour les personnes qui se sont prévalues de la clause grand-père, stipule que le candidat pouvant bénéficier d'une équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de psychoéducateur devra posséder : un baccalauréat en psychoéducation délivré avant septembre 2000 ou après septembre 2000, s'il était inscrit à la session de l'automne 2000 ou de l'hiver 2001 à un programme de formation en psychoéducation ; 270 heures de stages supervisés en psychoéducation ; un minimum de 125 heures de formation portant sur la déontologie, la mesure et l'évaluation ainsi que la planification et la gestion clinique de l'intervention. Parmi ces 125 heures, un minimum de 57 heures devra être réparti comme suit : 15 heures en déontologie, 21 heures en mesure et évaluation et 21 heures en planification et gestion clinique de l'intervention.

### PARTENARIATS

Nous avons participé à la 2<sup>e</sup> Conférence mondiale sur la violence à l'école au cours de laquelle nous avons été choisi comme le premier partenaire institutionnel du nouvel Observatoire canadien sur la violence à l'école. De plus, nous avons poursuivi le partenariat déjà bien établi avec les universités. Ces dernières ont été consultées entre autres sur le projet de Profil des compétences ainsi que sur le projet de modification du Règlement sur les équivalences. L'Université du Québec à Trois-Rivières nous a également aidé à réfléchir sur ce que pourrait être l'évaluation psychosociale. L'Université de Montréal a aussi sollicité notre participation pour la révision de la formation pratique des psychoéducateurs. Enfin, mentionnons notre collaboration avec le Barreau de Montréal concernant un projet visant la vulgarisation de la nouvelle loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.

**MARCEL RENO, PS.ÉD.,** Président, secteur psychoéducation



# RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE EST RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES COURANTES DE L'ORDRE, DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES, FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES ET DE LA SUPERVISION DU TRAVAIL DES COMITÉS. ELLE GÈRE L'ADMISSION, LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DE LA PRATIQUE. ELLE SOUTIEN LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE, DU BUREAU, DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET DES DIFFÉRENTS COMITÉS DE L'ORDRE. ELLE SIÈGE AU COMITÉ DE GESTION DE L'ORDRE AVEC LES PRÉSIDENTS.

L'année 2003-2004 nous a permis de concrétiser beaucoup de projets conformément aux priorités prévues dans notre planification stratégique. Nos activités ont été axées particulièrement sur l'amélioration de nos services et des compétences de nos membres afin de bien assumer notre mandat de protection du public.

## SERVICES AUX MEMBRES ET AU PUBLIC

Dans le but d'actualiser l'administration des services aux membres et au public, l'Ordre s'est doté d'outils plus performants, dont un nouveau système de gestion du Tableau des membres. De plus, nous avons revu une partie de nos procédures. Ce nouveau système nous permet de gérer les demandes plus rapidement, qu'elles nous parviennent par téléphone, par courrier régulier ou électronique. Lors de l'implantation du système, nous nous sommes assurés de développer des outils adéquats afin d'améliorer la gestion des procédures lors de l'admission des candidats et de l'inspection professionnelle. Des outils adaptés ont également été conçus pour le Bureau du syndic, le Comité de discipline et le Comité de révision des plaintes.

Par ailleurs, pour mieux cibler les besoins de formation des membres ainsi que les actions à entreprendre pour accroître la reconnaissance de nos professions dans certains milieux, et aussi pour alimenter les travaux de l'Ordre dans le cadre de la réforme du système professionnel, nous avons mené une enquête étendue sur les pratiques effectives des psychoéducateurs dans les CLSC ainsi que dans le milieu scolaire. Une enquête sur la pratique des conseillers d'orientation en milieu scolaire est également en cours.

## DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

La programmation 2003-2004 de la formation continue, incluant notre Journée de formation continue sous le thème *Urgence d'agir et jugement*

*professionnel*, a obtenu un grand succès. Plus de 1000 conseillers d'orientation et psychoéducateurs ont participé aux activités de formation qui se sont déroulées dans différentes régions du Québec. (Voir Activités d'information et de formation, Tableau). Les activités par secteur de pratique demeurant une priorité pour l'Ordre, trois nouveaux comités ont vu le jour : le Comité des psychoéducateurs en centres jeunesse, le Comité des conseillers d'orientation au primaire et au secondaire et le Comité des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs en pratique privée. Les autres comités ont continué leurs activités et ont préparé les rencontres par secteur de pratique, prévues dans le cadre de notre Congrès annuel. Par ailleurs, afin d'initier des programmes de mentorat et de codéveloppement, nous avons réalisé des projets-pilotes, des dépliants et des rencontres d'information. Une quinzaine de dyades ont été formées pour le mentorat et un groupe de codéveloppement a été mis sur pied, sans compter la formation de deux intervenants. Enfin, dans le but d'améliorer la qualité de la réponse aux demandes des membres concernant l'adéquation des outils, nous avons signé une entente avec l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université Laval pour la création d'un répertoire virtuel d'outils en psychoéducation et en orientation. Ces répertoires seront intégrés à la section Membres de notre site Web et constitueront deux sources de références précieuses.

## RÉGLEMENTATION

Le Comité de réglementation a poursuivi ses travaux de révision du Règlement sur la tenue de dossiers et du Code de déontologie. Le *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice des membres de l'Ordre* a été adopté par le Bureau lors de sa réunion du 13 mars 2004 ; il a été publié par la Gazette officielle et devrait entrer en vigueur au début mai.



Renée Verville, c.o., Adm.A.,  
Directrice générale et secrétaire

La révision du *Code de déontologie* a nécessité de longues heures de travail et le Comité a finalement déposé un premier projet à la réunion du Bureau de mars dernier. Le nouveau *Règlement sur le Comité de la formation des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs* est entré en vigueur le 18 mars 2004 et permet au Comité de siéger dorénavant en deux divisions, soit orientation et psychoéducation.

Les travaux du Comité de la formation ont principalement porté sur la modification des normes d'admission et d'équivalence. (voir Rapport de la présidence)

## COMMUNICATIONS

Un plan de communication adopté par le Bureau sera mis en œuvre au cours des deux prochaines années. Ce plan comprend la conception d'outils et de campagnes de communication pour nos différents publics. Entre autres, mentionnons la révision de l'ensemble de nos publications et de notre site Web. En effet, un nouveau bulletin d'information et un nouveau magazine intitulés respectivement *en action* et *en pratique* verront le jour avant l'été. Publié quatre fois par année, le bulletin *en action* diffusera des textes courts dont les sujets seront facilement repérables. Le nouveau magazine, quant à lui, sera lancé dans le cadre de notre congrès annuel en mai. Diffusé deux fois par année, il sera un véhicule unique de transmission des pratiques professionnelles en orientation et en psychoéducation. Nous avons aussi réalisé cette année des dépliants et des affichettes pour notre journée de formation continue, pour les conseillers d'orientation en employabilité et pour les psychoéducateurs en CLSC. Enfin, mentionnons que plusieurs conseillers d'orientation et psychoéducateurs ont collaboré avec l'Ordre à diverses activités de représentation, telles des Salons, des colloques, des conférences, etc.

La modification de la base de données a sans aucun doute été un dossier majeur en ce qui concerne le fonctionnement interne. Le service au public et aux membres en est facilité. De plus, cette modification favorise un mode de consultation rapide et efficace des membres ainsi qu'une meilleure visibilité grâce à un système de référence de nos membres-experts plus performant pour des représentations médiatiques ou autres.

## RESSOURCES HUMAINES

Au cours de l'année 2003-2004, nous avons agrandi l'équipe du siège social et ce, afin d'être en mesure de réaliser les activités particulières inscrites au plan d'action. Nous avons donc embauché une conseillère aux communications, Mme Annie Hogue, pour parfaire le plan de communication et le mettre en œuvre, et Mme Christine Cuerrier, c.o., pour développer les programmes de mentorat et de codéveloppement et participer à d'autres projets liés aux affaires professionnelles. Nous avons embauché trois inspecteurs contractuels en psychoéducation, Mme Rina Petretta, MM. Gilles Bergeron et Robert Scott et une inspectrice en orientation, Mme Nicole Gagnon. Nous avons également accueilli au sein de notre équipe Mme Diane Métayer, chargée d'affaires professionnelles en psychoéducation. Elle a remplacé M. Marc Bélanger qui nous a quitté en septembre 2003. De plus, le programme d'appréciation des performances, initié l'an passé et conçu entre autres comme un outil de développement pour le personnel, est maintenant bien rodé et intégré à la culture de l'Ordre.

## DÉMARCHE ÉTHIQUE

Conscients que l'augmentation du nombre d'employés, les diverses problématiques vécues par nos membres et la cohabitation de deux professions distinctes dans le même ordre placent ou pourront placer la direction, les employés, de même que le Bureau devant des dilemmes éthiques, nous avons entamé une démarche d'éthique organisationnelle afin de nous outiller pour orienter nos façons de faire dans ce domaine.

En terminant, je tiens à souligner l'excellente collaboration de toute l'équipe du personnel en vue de réaliser notre mandat. L'engagement, le dynamisme et les compétences de ces personnes insufflent l'énergie qui nous permet d'atteindre nos objectifs. De plus, l'étroite collaboration qui s'est établie entre les présidents et moi-même continue de m'animer et de me soutenir dans la réalisation de notre plan d'action. Je tiens également à remercier les administrateurs pour leur confiance et leur appui.

RENÉE VERVILLE, C.O., ADM.A.,  
Directrice générale et secrétaire

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

LE BUREAU VEILLE À L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET À L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS ET DES RÈGLEMENTS DE L'ORDRE. IL DÉFINIT ÉGALEMENT LES GRANDES ORIENTATIONS.

LE BUREAU A TENU QUATRE RÉUNIONS RÉGULIÈRES AU COURS DE L'ANNÉE 2003-2004.

## LES ADMINISTRATEURS ONT NOTAMMENT :

- ☒ élu Michel Turcotte, c.o.,  
comme président de l'Ordre ;
- ☒ élu parmi leurs membres quatre représentants  
pour siéger au Comité administratif :  
Marcel Renou, ps.éd., vice-président ;  
Sandra Salesas, c.o., conseillère ; Denis Leclerc,  
ps.éd., conseiller et Jean-Paul Bergeron,  
administrateur nommé par l'Office des professions  
du Québec. Michel Turcotte, c.o., président de  
l'Ordre, est d'office membre et président  
de ce comité ;
- ☒ nommé Marie-Josée Dupuis, ps.éd.,  
à titre d'administratrice de la section II –  
La Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches ;
- ☒ nommé Céline Des Groseillers, ps.éd.,  
à titre d'administratrice de la section IV –  
Estrie et Montérégie ;
- ☒ nommé Diane Blain-Lamoureux, ps.éd.,  
à titre d'administratrice de la section VI –  
Laval, Lanaudière et Laurentides ;
- ☒ nommé Gabrielle Thivierge, ps.éd.,  
à titre d'administratrice de la section VII –  
Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec.

## DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

- ☒ résolu de désigner le président et le vice-président  
de l'Ordre comme président de leur secteur respectif,  
orientation et psychoéducation, et que les conseillers  
élus au Comité administratif soient désignés comme  
vice-président de leur secteur respectif ;
- ☒ résolu de recommander à l'Assemblée générale  
d'adopter le mode d'élection du président au  
suffrage des administrateurs élus ;
- ☒ résolu de retirer du Tableau des membres  
60 conseillers d'orientation et 72 psychoéducateurs,  
le 1<sup>er</sup> avril 2003, pour ne pas s'être inscrits ou  
pour ne pas avoir versé leur cotisation  
annuelle prescrite ;
- ☒ adopté les états financiers vérifiés pour l'exercice  
se terminant le 31 mars 2003 ;
- ☒ résolu de recommander à l'Assemblée générale de  
maintenir le coût de la cotisation annuelle à 380 \$  
pour l'exercice financier 2004-2005 ;
- ☒ résolu de choisir la firme Allaire, de Carufel, c.a.,  
pour effectuer la vérification de l'exercice financier  
2003-2004 ;
- ☒ statué sur la rémunération journalière du président  
et du vice-président ;
- ☒ résolu de modifier la grille relative au montant  
forfaitaire accordé aux employés le cas échéant ;
- ☒ résolu de fondre le fonds de réserve des conseillers  
d'orientation et celui des psychoéducateurs dans  
un fonds de réserve de l'Ordre et que le seuil  
minimum du fonds de réserve soit de 500 000 \$ ;
- ☒ adopté le budget accordé à chacune des sections :  
pour les sections I, III et VII, un montant de 1 000 \$  
chaque ; pour les sections II et VI, un montant  
de 1 200 \$ chaque ; pour les sections IV et V,  
un montant de 1 400 \$ chaque ;
- ☒ adopté le projet d'ordre du jour  
de l'Assemblée générale 2004 ;
- ☒ adopté les prévisions budgétaires révisées  
pour l'année 2003-2004 ;
- ☒ adopté la Politique des placements temporaires  
des avoirs de l'Ordre ;
- ☒ mandaté la directrice générale et secrétaire  
pour préparer une Politique de rémunération  
des postes électifs ;
- ☒ résolu de recevoir le rapport du syndic  
deux fois par année ;
- ☒ adopté le Plan d'action 2004-2005 ;
- ☒ adopté les prévisions budgétaires pour l'année  
2004-2005 et résolu de s'approprier des surplus de  
200 000 \$ pour réaliser les activités particulières  
reliées à la planification stratégique ;

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BUREAU

- ☒ adopté la révision des échelles salariales des employés ;
- ☒ adopté la Politique de rémunération des présidents et leur échelle salariale.

## RÈGLEMENTS ET NORMES

- ☒ résolu de compléter la définition du mandat des comités d'affaires professionnelles tel que libellé dans la politique Règles d'éthique et de fonctionnement de l'OCCOPPQ ;
- ☒ adopté le projet de *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'OCCOPPQ* ;
- ☒ adopté le projet de *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice* ;
- ☒ adopté le premier projet de modification du *Code de déontologie* et résolu de poursuivre les étapes prévues pour la modification de ce règlement ;
- ☒ adopté les *Normes de pratique du testing en psychologie et en éducation* comme normes de référence.

## DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ☒ adopté le programme de surveillance générale de la pratique professionnelle pour l'année 2003-2004 ;
- ☒ résolu d'accorder à Pierre Potvin, ps.éd., la réalisation du Répertoire informatisé d'instruments de mesure et d'évaluation et de programmes d'intervention, suite à l'appel d'offres lancé aux professeurs d'université membres de l'Ordre, au secteur psychoéducation ;
- ☒ accordé le Prix de l'Orientation 2003 à Bernard Rivière, c.o. et accordé le Prix de la psychoéducation 2003 à Robert Turbide, ps.éd., et René Dubois, ps.éd., selon les recommandations du jury ;
- ☒ adopté la Politique de formation continue pour les membres de l'Ordre ;

- ☒ adopté le programme de formation continue pour 2003-2004 ;
- ☒ adopté le Profil des compétences générales des psychoéducateurs et présenté une mention de félicitations à Dominique Trudel, ps.éd., chargée d'affaires professionnelles, pour son travail dans ce dossier ;
- ☒ adopté un plan de communication ;
- ☒ résolu que le mérite du CIQ 2004 soit remis au conseiller d'orientation Jacques Allard ;
- ☒ résolu de transmettre les candidatures des membres soumises l'année précédente, sous réserve de leur intérêt, pour les commissions du Conseil supérieur de l'éducation.

## NOMINATIONS

- ☒ délégué Michel Turcotte, c.o., au CIQ ;
- ☒ délégué Renée Verville, c.o., et Marcel Renou, ps.éd., substitués au CIQ ;
- ☒ nommé les signataires des effets de commerce ;
- ☒ nommé les administrateurs de la section II comme signataires des effets de commerce pour leur section ;
- ☒ nommé des experts pour le Comité de discipline et établi un tarif horaire pour leurs services ;
- ☒ nommé les membres des comités statutaires et des comités d'affaires professionnels ;
- ☒ délégué Gerald Schoel, c.o., au COAMF ;
- ☒ constitué une banque de noms pour les jurys des prix de l'Ordre.

## AUTRES

- ☒ procédé à l'inscription au Tableau d'un membre qui a fait défaut de s'inscrire pendant plus de cinq ans ;
- ☒ accordé à une membre l'accréditation à la pratique de la médiation familiale sans engagement.



# RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

LE COMITÉ ADMINISTRATIF, ÉLU ANNUELLEMENT PARMI LES MEMBRES DU BUREAU, EST CHARGÉ DE L'ADMINISTRATION COURANTE DES AFFAIRES DE L'ORDRE ET PEUT EXERCER TOUS LES POUVOIRS QUE LE BUREAU LUI DÉLÈGUE.

POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2003 AU 31 MARS 2004, LE COMITÉ ADMINISTRATIF A TENU SEPT RÉUNIONS.

OUTRE LES RECOMMANDATIONS FAITES AU BUREAU, LE COMITÉ ADMINISTRATIF A NOTAMMENT :

## TABLEAU DES MEMBRES

- ☒ délivré 115 permis de conseiller ou conseillère d'orientation et 379 permis de psychoéducateur ou psychoéducatrice ;
- ☒ reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de conseiller ou conseillère d'orientation à 16 candidats et candidates ;
- ☒ reconnu une équivalence de diplôme ou de formation et délivré un permis de psychoéducateur ou psychoéducatrice à 6 candidats et candidates ;
- ☒ inscrit au Tableau des membres 32 personnes qui désirent réintégrer l'Ordre à titre de conseiller ou conseillère d'orientation et 5 personnes à titre de psychoéducateur ou psychoéducatrice ;
- ☒ imposé un stage de perfectionnement à un conseiller d'orientation qui s'est réinscrit au Tableau après avoir fait défaut de s'y réinscrire pendant plus de cinq ans ;
- ☒ imposé un stage de perfectionnement à une personne qui a obtenu son diplôme plus de cinq ans avant sa demande de délivrance de permis ;
- ☒ délivré un permis de psychoéducateur à une personne qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien la déclarant coupable d'une infraction criminelle, cette infraction n'ayant pas de lien avec l'exercice de la profession ;
- ☒ résolu d'accorder une accréditation à la pratique de la psychothérapie à 3 conseillers d'orientation et 2 psychoéducateurs ;
- ☒ résolu d'accorder une accréditation à la médiation familiale avec engagement à deux conseillers d'orientation.

## DOSSIERS À CARACTÈRE FINANCIER

- ☒ analysé et adopté les états mensuels de revenus et dépenses ;
- ☒ résolu de supprimer les frais reliés aux paiements de la cotisation par versements ;
- ☒ résolu que soit octroyé annuellement un budget ne dépassant pas 5 000 \$ aux représentations internationales ;
- ☒ mandaté la directrice générale et secrétaire pour étudier la pertinence de fusionner les fonds de développement respectifs aux deux professions ;
- ☒ résolu de soutenir financièrement deux organismes sans but lucratif, en lien avec nos deux professions ;
- ☒ résolu de modifier la politique d'amortissement ;
- ☒ résolu de fournir 200 pochettes corporatives pour le Colloque de Mentorat Québec ;
- ☒ nommé les signataires des effets de commerce ;
- ☒ résolu d'accorder une compensation aux membres du Comité de la réglementation non rémunérés par leur employeur.

## DOSSIERS ADMINISTRATIFS

- ☒ procédé à l'évaluation de la directrice générale et secrétaire ;
- ☒ adopté le calendrier des réunions du Comité administratif ;
- ☒ mandaté la directrice générale et secrétaire pour procéder à la formation du comité de sélection pour l'embauche d'inspecteurs contractuels en psychoéducation ;
- ☒ résolu d'embaucher Robert Scott, ps.éd., et Gilles Bergeron, ps.éd., comme inspecteurs et enquêteurs sur des postes contractuels ;
- ☒ résolu d'octroyer les bourses des étudiants au doctorat en novembre de chaque année, après la réussite de leur examen synthèse ;

## RAPPORT D'ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

- ☒ résolu de reconduire le contrat d'assurance responsabilité professionnelle avec la firme AXA et poursuivre la collaboration aux travaux du comité mis en place par le CIQ dans ce dossier ;
- ☒ préparé les ordres du jour du Bureau et de l'Assemblée générale.

### NOMINATIONS

- ☒ nommé Marie-Claude Hurtubise, c.o. et Yves Lecours, c.o., comme syndics adjoints ;
- ☒ nommé Anita Caron, c.o., comme membre du Comité d'inspection professionnelle ;
- ☒ nommé Rina Petretta, ps.éd., Robert Scott, ps.éd. et Gilles Bergeron, ps.éd., comme inspecteurs ;
- ☒ nommé Johanne Rocray, c.o., comme déléguée au COAMF ;
- ☒ nommé Johanne Rocray, c.o., comme secrétaire du Comité d'inspection professionnelle ;
- ☒ nommé Guylaine Tremblay, ps.éd. et Bruno Sioui, ps.éd., sur la banque d'experts du Comité de discipline ;
- ☒ nommé Nicole Gagnon, c.o., comme inspecteur ;
- ☒ nommé les membres des jurys des prix décernés par l'Ordre.

### DOSSIERS PROFESSIONNELS

- ☒ évalué les offres de service pour la réalisation d'un répertoire d'instruments d'évaluation et de programmes et de recommander Pierre Potvin, ps.éd., professeur à l'Université du Québec à Trois-Rivières, pour la réalisation de ce projet ;

- ☒ résolu de produire un mémoire sur le document de consultation *Vers une accessibilité financière à la réussite de son projet d'études* et de mandater la directrice générale et secrétaire pour procéder à l'embauche d'une ressource externe pour la rédaction du document ;
- ☒ résolu d'endosser la position de l'Association des conseillers d'orientation au collégial quant aux modifications apportées aux exigences de certains programmes universitaires et d'être cosignataire de tout document que l'Association compte produire à ce sujet ;
- ☒ résolu de ne pas contribuer financièrement pour le moment à la mise en ligne de l'outil d'auto-évaluation des compétences professionnelles issu du *Guide canadien pour les compétences des professionnels en développement de carrière* ;
- ☒ résolu de ne pas appuyer la nouvelle démarche entreprise par l'EPS visant à faire augmenter les heures d'éducation physique à l'école, celle-ci dépassant trop largement notre mandat de protection du public.





# RAPPORT DU SYNDIC

ÉTANT DONNÉ QUE L'ORDRE ADMINISTRE DEUX PROFESSIONS DISTINCTES, L'ORIENTATION ET LA PSYCHOÉDUCATION, LE BUREAU DU SYNDIC TRAITE LES DOSSIERS D'UNE FAÇON SPÉCIFIQUE À CHACUNE D'ELLES. LE PRÉSENT RAPPORT INTÈGRE LES DEUX PROFESSIONS.

Tableau 1 Bilan des dossiers traités				
	Dossiers actifs au 01-04-2003	Dossiers ouverts durant la période	Dossiers fermés au 31-03-2004	Dossiers actifs au 31-03-2004
Enquête disciplinaire	5	18	12	14*
Vérifications	0	6	4	0
Total	5	24	16	14*

Au cours de la période du 1<sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004, le Bureau du syndic a ouvert 24 nouveaux dossiers : 18 d'entre eux ont donné lieu à une enquête et six ont fait l'objet d'une vérification.

Tableau 2 Sources des demandes	
Sources	Nombre
Client ou sa famille	11
Membres – collègues	6
CIP	6
Autres professionnels – collègues	5
Employeur ou organisme	1
Total	29

Si on inclut les cinq dossiers toujours actifs à la fin de l'exercice financier 2002-2003 aux dossiers ouverts durant cette période, le Bureau du syndic a traité 29 dossiers, dont 18 en orientation et 11 en psychoéducation.\* Un dossier a été réouvert à la demande du Comité de révision.

Les sources des demandes d'intervention sont énumérées au tableau 2.

La nature principale des problèmes soumis est présentée au tableau 3.

Le Bureau du syndic a résolu deux différends par le biais du mécanisme de conciliation.

Des recommandations aux membres ont été faites dans sept dossiers et des suivis sont prévus dans trois d'entre eux.

Au cours de la période, deux décisions ont été portées devant le Comité de révision et une plainte à l'encontre d'un membre exerçant en psychoéducation a été déposée au Comité de discipline.

Quatorze dossiers étaient toujours actifs au 31 mars 2004.

#### LE BUREAU DU SYNDIC 2003-2004

- ☒ Louise Lévesque-Vachon, c.o., syndic
- ☒ Joëlle Atlan, ps.éd., syndic adjointe
- ☒ Pascale Descary, ps.éd., syndic adjointe (fin de mandat)
- ☒ Marie-Claude Hurtubise, c.o., syndic adjointe
- ☒ Yves Lecours, c.o., syndic adjoint
- ☒ John Szuber, c.o., syndic adjoint (fin de mandat)

Tableau 3 Nombre d'enquêtes réalisées ou en cours selon le motif principal de demande (Codes et autres règlements)		
Motif de demande d'enquête	Nombre	
	Orientation	Psychoéducation
Acte ou comportement allant à l'encontre de ce qui est généralement admis dans l'exercice de la profession (pratique générale)		2
Insatisfaction quant au service rendu / approche utilisée	5	3
Actes discriminatoires / harcèlement au travail / jugements de valeur	3	1
Utilisation de procédés déloyaux envers un confrère / non-collaboration	2	1
Conflits d'intérêts	1	1
Avis ou conseils contradictoires ou incomplets	1	
Exercice de la profession dans des conditions pouvant compromettre la qualité du service rendu		1
Inconduite sexuelle / acte dérogatoire à l'honneur de la profession	1	
Non-respect du contrat et cessation d'agir		1
Accès au dossier / confidentialité	1	
Règlement sur la conciliation et arbitrage de comptes / fixation des honoraires	1	
Total des enquêtes menées ou en cours durant l'exercice	15	10
Délais à répondre à la demande du CIP (questionnaires)	3	1
Total des dossiers actifs durant l'exercice	18	11

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

## COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

LA FONCTION PRINCIPALE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE (CIP) EST DE SURVEILLER L'EXERCICE DE LA PROFESSION. IL EST CHARGÉ D'ÉTABLIR UN PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE DE LA PRATIQUE ET DE PROCÉDER AUX ENQUÊTES PARTICULIÈRES, S'IL Y A LIEU. LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE EST ASSURÉE PAR LA CONSEILLÈRE D'ORIENTATION SUZANNE LUCIER- BRUNET.

### DEUX DIVISIONS

LE COMITÉ SIÈGE EN DEUX DIVISIONS, LA DIVISION ORIENTATION ET LA DIVISION PSYCHOÉDUCATION.

#### ENVOI ET ANALYSE DES QUESTIONNAIRES

Procédant de façon similaire pour les deux divisions, le CIP a envoyé des questionnaires aux membres sélectionnés selon les critères suivants :

- ☒ membres exerçant en cabinet privé à temps complet ou à temps partiel ;
- ☒ membres en exercice sélectionnés au hasard en fonction d'une répartition proportionnelle par région et par secteur de travail ;
- ☒ membres non en exercice revenant à la pratique ou membres en exercice ayant été réadmis à l'OCCOPPQ après une absence de plus de cinq ans ;
- ☒ membres en exercice ayant été réadmis automatiquement à l'OCCOPPQ et ayant entre trois et cinq années d'inactivité dans la pratique ;
- ☒ membres de l'OCCOPPQ depuis au moins cinq ans ;
- ☒ membres n'ayant jamais été inspectés.



#### VISITES D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

L'analyse des questionnaires permet au Comité d'inspection professionnelle d'identifier les membres qui recevront la visite d'un inspecteur. Les critères suivants ont été retenus :

- ☒ déclaration de peu ou pas de formation continue au cours des cinq dernières années ;
- ☒ inadéquation entre les services offerts ou les modèles d'intervention et la préparation ou la formation reçue ;
- ☒ lacunes concernant la gestion de la pratique, la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et la publicité ;
- ☒ lacunes concernant le choix, l'administration, la correction ou l'interprétation des instruments psychométriques ;
- ☒ échec concernant les dimensions déontologiques de la pratique ;
- ☒ incohérence des réponses ou questionnaire répondu très sommairement ;
- ☒ membres pratiquant de façon isolée ;
- ☒ réception tardive du questionnaire sans arrangement avec l'OCCOPPQ.

Il est à noter qu'une proportion importante de membres sélectionnés a échoué la section portant sur les dimensions déontologiques de la pratique. Ces membres recevront une visite d'inspection.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

## CIP – DIVISION ORIENTATON

LE COMITÉ A TENU HUIT RÉUNIONS RÉGULIÈRES AU COURS DE LA PÉRIODE, DONT UNE ORGANISÉE CONJOINTEMENT AVEC LA DIVISION PSYCHOÉDUCATION AFIN QUE SES MEMBRES PUISSENT OBSERVER ET S'INFORMER SUR L'ANALYSE DES RAPPORTS DE VISITES D'INSPECTION PRÉSENTÉS LORS DES RENCONTRES. AUSSI, COMME À CHAQUE ANNÉE, DES MEMBRES DU COMITÉ ONT PARTICIPÉ AUX ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE FORUM DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC.

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE POUR 2003-2004

Dans un premier temps, le programme de surveillance générale adopté par le Bureau prévoyait l'envoi de 230 questionnaires et la planification de 60 nouvelles visites. En raison de différents facteurs, le CIP a procédé à l'envoi de 236 questionnaires et, après analyse, à 48 visites déterminées en fonction des critères établis au programme de surveillance générale, auxquelles s'en ajoutent 70 autres qui avaient été reportées de l'année 2002-2003, totalisant ainsi 118 inspections à réaliser pour l'année 2003-2004.

Les données suivantes expliquent les procédures du programme de surveillance générale 2003-2004.

### DONNÉES SUR LE TRAITEMENT DES 236 QUESTIONNAIRES

- ☑ 162 questionnaires ont été jugés conformes
- ☑ 48 questionnaires ont été retenus pour une visite
- ☑ 26 autres questionnaires incluaient des reports, des annulations ou des données jugées non-applicables

### NOMBRE DE VISITES D'INSPECTION PLANIFIÉES EN DÉBUT D'ANNÉE :

- ☑ 70 visites reportées de l'année 2002-2003
- ☑ 48 nouveaux membres choisis à partir des critères retenus ci-dessus

### RÉPARTITION DES 48 VISITES DÉTERMINÉES PAR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

#### RÉPARTITION RÉGIONALE

##### Section

I Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	06
II Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord	14

III La Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	02
IV Mauricie, Centre-du-Québec	11
V Montérégie, Estrie	10
VI Montréal	02
VII Laval, Lanaudière, Laurentides	03
VIII Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	00
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

#### RÉPARTITION SECTORIELLE

Cabinet conseil	09
Compagnies et entreprises	03
Milieu scolaire primaire	02
Milieu scolaire secondaire	08
Cégep	05
Université	01
Milieu scolaire adulte	03
Santé et services sociaux	00
Ministères	01
Organismes communautaires ou de développement de l'employabilité	15
Autres	01
<b>TOTAL</b>	<b>48</b>

#### RÉSULTATS DES VISITES D'INSPECTION AU SECTEUR ORIENTATION

Visites d'inspection faites pour l'année 2003-2004 (incluant les visites de suivi)	72
Lettres de conformité de pratique	55
Correctifs demandés et visites de suivi prévues	17
Demande d'enquête particulière	00

#### ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Durant l'année, le Comité n'a procédé à aucune enquête particulière. Cependant, une enquête a été décrétée, mais ne peut avoir lieu tant que le membre est sans emploi.

#### MEMBRES DU COMITÉ DIVISION ORIENTATION

Suzanne Lucier-Brunet, c.o.,  
Présidente

Anita Caron, c.o.

Claudette Clément, c.o.

Sarina Matarasso, c.o.

Yvon Trottier, c.o.

Johanne Rocray et Richard Locas, c.o.

Secrétaires du Comité

Johanne Rocray, c.o.

Inspecteur

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

## CIP – DIVISION PSYCHOÉDUCATION

LE COMITÉ A TENU HUIT RÉUNIONS RÉGULIÈRES AU COURS DE LA PÉRIODE, UNE RENCONTRE AYANT ÉTÉ ORGANISÉE CONJOINTEMENT AVEC LA DIVISION ORIENTATION. UNE FORMATION A ÉTÉ DONNÉE AUX MEMBRES DU COMITÉ SUR LA TENUE DE DOSSIERS. DE PLUS, CES DERNIERS ONT PARTICIPÉ À DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR LE CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC.

### MEMBRES DU COMITÉ DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Claude Toupin, ps.éd.  
Présidente  
Réjean Mercier, ps.éd.  
Claude Paquette, ps.éd.  
Mireille Riverin, ps.éd.  
Réjean Thomas, ps.éd.  
Johanne Rocray et Richard Locas, c.o.  
Secrétaires du Comité  
Gilles Bergeron, ps.éd.  
Rina Petretta, ps.éd.  
Robert Scott, ps.éd.  
Inspecteurs

### PROGRAMME DE SURVEILLANCE GÉNÉRALE POUR 2003-2004

Pour la division psychoéducation, le processus d'inspection est nouveau. Le questionnaire et le rapport ont été faits selon les modèles de la division orientation. Ces outils ont été bonifiés et adaptés à la pratique professionnelle des psychoéducateurs au cours de l'année avec l'aide du Comité et des inspecteurs. Le Comité a procédé à l'envoi de 290 questionnaires. À la suite de leur analyse, 52 visites d'inspection ont été déterminées.

### DONNÉES SUR LE TRAITEMENT DES 290 QUESTIONNAIRES

- ☑ 221 questionnaires ont été jugés conformes
- ☑ 52 questionnaires ont été retenus pour une visite
- ☑ 17 autres questionnaires incluaient des reports, des annulations ou des données jugées non applicables.

### NOMBRE DE VISITES PLANIFIÉES POUR 2003-2004

- ☑ 52 visites d'inspection

### RÉPARTITION DES 52 VISITES DÉTERMINÉES PAR LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

#### RÉPARTITION RÉGIONALE

##### Section

I Bas-St-Laurent, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	00
II Saguenay-Lac-St-Jean, Côte-Nord	02
III La Capitale-Nationale, Chaudière-Appalaches	04
IV Mauricie, Centre-du-Québec	17
V Montérégie, Estrie	20
VI Montréal	06
VII Laval, Lanaudière, Laurentides	03
VIII Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec	00
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

#### RÉPARTITION SECTORIELLE

Cabinet conseil	10
Compagnies et entreprises	01
Milieu scolaire primaire	16
Milieu scolaire secondaire	06
Centre de réadaptation en déficience physique	02
Centre jeunesse	09
Milieu scolaire adulte	04
Organismes communautaires	02
Fonction publique ou organisme public	02
<b>TOTAL</b>	<b>52</b>

### RÉSULTATS DES VISITES D'INSPECTION AU SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Visites d'inspection faites pour l'année 2003-2004	39
Lettres de conformité de pratique	29
Correctifs demandés et visites de suivi prévues	10

### ENQUÊTES PARTICULIÈRES SUR LA COMPÉTENCE

Durant l'année, le Comité n'a décrété aucune enquête particulière.

## SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU COMITÉ

L'année 2003-2004 a été marquée par la mise en place de la division psychoéducation du Comité d'inspection professionnelle et par l'entrée en fonction de ses membres. Ces derniers ont reçu une formation leur permettant de débiter les travaux reliés à l'inspection. Également, trois inspecteurs en psychoéducation ont été embauchés nous permettant ainsi de commencer les visites d'inspection en janvier 2004.

Cette année, au secteur orientation, le nombre de visites effectuées est demeuré relativement stable, mais un certain nombre d'entre elles ont été reportées. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre total de visites à effectuer et par des changements de personnel.

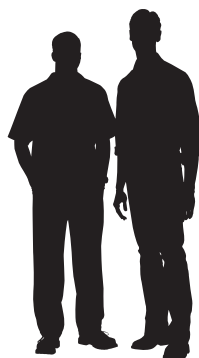
Par ailleurs, le CIP avait envisagé de réviser certains éléments du programme de surveillance générale durant l'année 2003-2004. Ces travaux seront réalisés pour 2004-2005 et ils viseront à préciser davantage les critères de sélection permettant de mieux cibler les professionnels qui devraient recevoir le questionnaire et la visite d'un inspecteur. Par ailleurs, le Comité étudiera différents mécanismes ou modalités d'inspection, afin de s'assurer que le mandat de surveillance se poursuive adéquatement et que des liens puissent être établis avec la politique de formation continue (pré-questionnaire, questionnaire, visite, etc.).

Même si l'offre de formation de l'Ordre en tenue de dossier est très souple et adaptée à la réalité des membres (à distance et sur mesure) la principale lacune rencontrée en inspection professionnelle, comme à chaque année, touche à cet aspect de la pratique.

Enfin, notons que l'année 2004-2005 sera marquée par la réforme de l'inspection professionnelle.

## RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- ☒ Prendre un temps de réflexion et amorcer les travaux pour une réforme de l'inspection ;
- ☒ Maintenir la notion éducative de l'inspection auprès des membres en expliquant davantage ses critères et son but ;
- ☒ Consolider le service de l'inspection professionnelle en augmentant les ressources, permanentes ou occasionnelles, selon les besoins de chaque division ;
- ☒ Poursuivre l'élaboration des outils d'inspection afin qu'ils soient adéquats.



## RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

### COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

#### MEMBRES DU COMITÉ

Louis Roy, c.o.  
**président**  
Christiane Gagnon, c.o.  
André Béliveau, ps.éd.  
Jean Hénault, ps.éd.  
Dominic Martinet, ps.éd.  
**administrateurs nommés**  
Lyne Carrier,  
Claire Lavergne  
Raymond Proulx  
Me Geneviève Roy,  
**secrétaire**

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 123.3 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE RÉVISION A POUR FONCTION DE DONNER À TOUTE PERSONNE QUI LE LUI REQUIERT ET QUI A DÉJÀ DEMANDÉ AU SYNDIC LA TENUE D'UNE ENQUÊTE, UN AVIS RELATIVEMENT À LA DÉCISION DU SYNDIC OU D'UN SYNDIC ADJOINT DE NE PAS PORTER PLAINTÉ CONTRE LE PROFESSIONNEL.

Le Comité a reçu deux demandes d'avis durant l'exercice 2003-2004. Dans le premier dossier, il a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre. Dans le deuxième

dossier, il a suggéré au syndic adjoint de compléter son enquête, en vertu de l'alinéa 2<sup>o</sup> de l'article 123.5 du Code des professions.

### COMITÉ DE LA FORMATION

#### MEMBRES DU COMITÉ

#### DIVISION ORIENTATION

Michel Turcotte, c.o.,  
**président du Comité**  
Renée Verville, c.o.,  
**secrétaire du Comité**  
Marcel Monette, c.o., (CRÉPUQ)  
Denis Marceau, c.o., (CRÉPUQ)  
Marie-Christine Morency, (MÉQ)  
Jean-Louis Drolet et Bruno Bourassa  
(Université Laval)  
Marie-Lise Brunel et  
Bernard Rivière, c.o., (UQAM)  
Marie-Chantal Guédon, c.o.,  
et Marcelle Gingras, c.o.,  
(Université de Sherbrooke)  
Jack De Stefano  
(Université McGill)  
**DIVISION PSYCHOÉDUCATION**  
Marcel Renou, ps.éd.,  
**président du Comité**  
Renée Verville, c.o.,  
**secrétaire du Comité**  
Dominique Trudel, ps. éd.,  
**chargée d'affaires professionnelles,**  
**secteur psychoéducation**  
Claude Gagnon ps.éd., Sophie Parent,  
ps.éd., et Lucille David, ps.éd.,  
(Université de Montréal)  
Jacques Joly, Josée Arpin, ps.éd.,  
(Université de Sherbrooke)  
Jocelyne Pronovost, Danielle Leclerc  
et Michel-Robert Masson (Université  
du Québec à Trois-Rivières)  
Raynald Poulin, ps.éd. et Line LeBlanc  
(Université du Québec en Outaouais)  
Suzanne Dugré, ps.éd., André Gagnon  
(Université du Québec en Abitibi-  
Témiscamingue)

LE COMITÉ DE LA FORMATION EST UN COMITÉ CONSULTATIF AYANT POUR MANDAT D'EXAMINER, DANS LE RESPECT DES COMPÉTENCES RESPECTIVES ET COMPLÉMENTAIRES DE L'ORDRE, DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE ET DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, LES QUESTIONS RELATIVES À LA QUALITÉ DE LA FORMATION DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION.

Le Comité de la formation ne s'adressait jusqu'au 18 mars 2004 qu'aux conseillers d'orientation. Toutefois, le nouveau *Règlement sur le Comité de la formation des conseillers d'orientation et des psychoéducateurs* permet au Comité depuis cette date de siéger en deux divisions, une pour chacun des secteurs. Les membres de la division psychoéducation devraient être nommés au début de l'année 2004-2005. Toutefois, un comité de travail pour la psychoéducation a été mis sur pied et ses travaux sont présentés dans ce présent rapport.

#### DIVISION ORIENTATION

Le Comité a tenu deux réunions au cours de l'année. Le projet de modification des normes d'admission et d'équivalence a été finalisé. Ce projet a été présenté à la réunion du Bureau de décembre 2003. Des modifications ont été apportées et le projet final a été déposé à la réunion du Bureau de mars 2004. Afin d'en arriver à ce projet de nouvelles normes, le comité a établi le profil des compétences attendues des conseillers d'orientation et a déterminé les cours qui permettent d'acquérir ces compétences.

#### DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Les travaux du comité ont porté principalement sur le *Règlement sur les normes d'équivalence pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec* et sur le *Profil des compétences des psychoéducateurs et psychoéducatrices*. Le décret d'intégration prévoyait que le règlement adopté par l'APEQ (Association des psychoéducateurs du Québec) prévaudrait jusqu'à l'adoption d'un nouveau. Il y a eu certaines modifications apportées au règlement de l'APEQ afin que les normes d'équivalence soient concordantes avec la formation offerte dans les universités et permettent aussi de développer les compétences identifiées dans le Profil des compétences. Ce dernier document, pour lequel les universités ont proposé quelques modifications, a été réalisé par la chargée d'affaires professionnelles, Dominique Trudel, ps.éd., Ph.D.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

## COMITÉ DES ADMISSIONS

LE COMITÉ DES ADMISSIONS A POUR MANDAT D'EXAMINER LES DEMANDES D'ADMISSION À L'ORDRE ET DE FAIRE LES RECOMMANDATIONS APPROPRIÉES SELON LE CODE DES PROFESSIONS, LE RÈGLEMENT SUR LES DIPLÔMES DÉLIVRÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT DÉSIGNÉS QUI DONNENT DROIT AUX PERMIS ET AUX CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DES ORDRES PROFESSIONNELS, AU RÈGLEMENT SUR LES NORMES D'ÉQUIVALENCE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS DE L'ORDRE ET LA RÉGLEMENTATION DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE.

LE COMITÉ DES ADMISSIONS SIÈGE EN DEUX DIVISIONS :

### DIVISION ORIENTATION

Le Comité des admissions du secteur orientation a tenu cinq réunions au cours de l'année. Au cours de ces réunions, il a :

- ☑ étudié 21 dossiers de demande d'admission par voie d'équivalences ;
- ☑ révisé les demandes d'admission par voie d'équivalences de 16 candidats ;
- ☑ recommandé la délivrance de permis à 16 personnes ;
- ☑ étudié la candidature de neuf candidats qui ont déposé une demande d'admission ou de réadmission après cinq ans et recommandé d'accorder un permis à huit d'entre eux. L'autre candidat s'est vu imposer un stage ;

- ☑ appliqué la réglementation de la Charte de la langue française en ce qui concerne les ordres professionnels.

### DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Le Comité des admissions du secteur psychoéducation a tenu trois réunions au cours de l'année. Lors de celles-ci, il a :

- ☑ étudié huit dossiers de demande d'admission par voie d'équivalence ;
- ☑ recommandé la délivrance de permis à six candidats ;
- ☑ refusé l'admission à deux candidats ne satisfaisant pas aux exigences ;
- ☑ étudié la candidature de cinq candidats diplômés depuis plus de cinq ans et recommandé la délivrance de permis sans exigences supplémentaires.

### MEMBRES DU COMITÉ

#### DIVISION ORIENTATION

Nathalie Gauthier, c.o.  
René-André Hervieux, c.o.  
Raymond Jean, c.o.  
Renée Verville, c.o.,  
secrétaire du Comité

#### DIVISION PSYCHOÉDUCATION

Ginette Doyon, ps.éd.  
Ginette Lajoie, ps.éd.  
Jean McComber, ps.éd.  
Renée Verville, c.o.,  
secrétaire du Comité

## COMITÉ DE DISCIPLINE

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 116 DU CODE DES PROFESSIONS, LE COMITÉ DE DISCIPLINE EST SAISI DE TOUTE PLAINTÉ FORMULÉE CONTRE UN PROFESSIONNEL POUR UNE INFRACTION AUX DISPOSITIONS DU CODE DES PROFESSIONS OU DES RÈGLEMENTS ADOPTÉS CONFORMÉMENT AU CODE DES PROFESSIONS.

Au cours de l'exercice 2003-2004, le Comité de discipline n'a été saisi d'aucune nouvelle plainte.

### MEMBRES DU COMITÉ

Me Jean Pâquet, président

#### SECTEUR ORIENTATION

Chantal Alie, c.o.  
Claude Charrette, c.o.  
Lucille Bédard, c.o.  
Gerald Scott Conrod, c.o.  
Alice Havel, c.o.

Noussina Rahim, c.o.

Norma Wasserman, c.o.

#### SECTEUR PSYCHOÉDUCATION

Brigitte Alarie, ps.éd.  
(jusqu'au 29 mai 2003)  
Hélène Cabana, ps.éd.  
Anne-Marie Delisle, ps.éd.  
Diane Métayer, ps.éd.  
(jusqu'au 20 octobre 2003)  
Jacques Grégoire, ps.éd.  
Andrée Leblanc, ps.éd.  
Me Geneviève Roy,  
secrétaire



## RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMITÉS

### COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

#### MEMBRES DU COMITÉ

Renée Verville, c.o.,  
directrice générale et secrétaire,  
coordonnatrice du Comité

Josée Arpin, ps.éd.

Céline Bacon, c.o.

Jacques Dionne, ps.éd.

Marie-Claude Hurtubise, c.o.

Richard Locas, c.o.,  
chargé d'affaires professionnelles

Dominique Trudel, ps.éd.,  
chargée d'affaires professionnelles

Me Geneviève Roy,  
conseillère juridique,  
secrétaire du Comité

LE MANDAT DU COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION ÉTAIT DE REVOIR LE CODE DE DÉONTOLOGIE ET LE RÈGLEMENT SUR LA TENUE DES DOSSIERS ET DES CABINETS DE CONSULTATION ET AUTRES BUREAUX, ET DE FAIRE DES RECOMMANDATIONS AU BUREAU À LEUR SUJET DANS UN DÉLAI DE DEUX ANS. LE MANDAT DU COMITÉ SE COMPLEXIFIAIT PAR LE FAIT QUE LES RÈGLEMENTS DEVAIENT TENIR COMPTE DES PARTICULARITÉS DE CHACUNE DES PROFESSIONS, TOUT EN PRODUISANT UN RÈGLEMENT QUI S'ADRESSE À TOUS LES MEMBRES.

Les travaux ont progressé rapidement en 2003-2004 de telle sorte qu'un nouveau règlement, combinant le *Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et autres bureaux* avec le *Règlement sur la cessation d'exercice*, a été élaboré; après consultation auprès des membres de l'Ordre, il a été adopté par le Bureau et transmis à l'Office des professions pour adoption. Le nouveau règlement se nomme *Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et autres bureaux et la cessation d'exercice*. Il devrait être en vigueur en mai 2004.

La révision du *Code de déontologie* a fait l'objet de nombreuses séances de travail. Plusieurs modifications ont été apportées, des articles ont été ajoutés et une nouvelle structure de présentation a été proposée, conformément aux valeurs préalablement définies et inscrites en préambule du Code de déontologie. Un premier projet a été déposé pour adoption à la réunion du Bureau de mars 2004. Le processus d'adoption du règlement, prévoyant la consultation des membres, suivra son cours pendant l'année 2004-2005.

### COMITÉ D'ACCREDITATION À LA PRATIQUE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE

#### MEMBRES DU COMITÉ

Monique Adam, c.o.

Ginette Doyon, ps.éd.

Alain Dubois, c.o.

Andrée Filion, ps.éd.

Renée Verville, c.o.,  
secrétaire du Comité

L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCATRICES DU QUÉBEC RECONNAÎT LES MEMBRES QUI ONT COMPLÉTÉ UNE FORMATION D'UN NIVEAU SUPÉRIEUR DANS LE CHAMP DE LA PSYCHOTHÉRAPIE PAR LE MOYEN D'UNE ACCRÉDITATION.

LES MEMBRES QUI REÇOIVENT CETTE ACCRÉDITATION ONT DÉMONTRÉ QU'ILS AVAIENT ACQUIS UNE APPROCHE COHÉRENTE ET INTÉGRÉE DE LA PSYCHOTHÉRAPIE. ILS ONT RÉPONDU À DES EXIGENCES DE FORMATION THÉORIQUE ET PRATIQUE ET L'ACCRÉDITATION SE VEUT UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE DE LEURS COMPÉTENCES.

Un Comité est chargé d'étudier les demandes d'accréditation à la pratique de la psychothérapie et de faire des recommandations au Comité administratif qui décerne cette accréditation.

En 2003-2004, le Comité s'est réuni à trois reprises. Il a recommandé l'accréditation à la pratique de la psychothérapie de quatre membres, trois conseillères d'orientation et une psychoéducatrice, et ces recommandations ont été entérinées par le Comité administratif.

## COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

LES COMITÉS D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES ONT DIVERSES FONCTIONS. TOUT D'ABORD, ILS ALIMENTENT L'ORDRE QUANT AUX PRINCIPAUX ENJEUX PROFESSIONNELS ET STRATÉGIQUES PERTINENTS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION DANS UN SECTEUR DE TRAVAIL PARTICULIER ET, SELON LA DEMANDE, FORMULENT UN AVIS CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE D'UN ASPECT DE L'EXERCICE DE SA MISSION. ENSUITE, ILS FAVORISENT LE DÉVELOPPEMENT DE RÉSEAUX D'ÉCHANGE ET DE SOUTIEN ENTRE LES MEMBRES DE LA PROFESSION EXERÇANT DANS UN SECTEUR PARTICULIER ET LA CONCERTATION ENTRE LES MEMBRES APPELÉS À EXERCER LA PROFESSION DANS DES SECTEURS DE TRAVAIL COMPLÉMENTAIRES. ENFIN, ILS CONTRIBUENT À DIVERSES ACTIVITÉS VISANT À FAIRE CONNAÎTRE L'APPORT DE LA PROFESSION DANS DIFFÉRENTS DOMAINES ET AU DÉVELOPPEMENT DE LA COMPLÉMENTARITÉ ENTRE LES DEUX PROFESSIONS DANS LES SECTEURS PERTINENTS.

### SECTEUR ORIENTATION

#### COMITE DE L'ORIENTATION AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Le Comité de l'orientation au primaire et au secondaire a été mis sur pied en septembre 2003, et s'est réuni à deux reprises au cours de l'année. Les préoccupations et les éléments de réflexion ressortis lors des rencontres touchaient davantage le leadership à assumer par les c.o. dans l'implantation de l'approche orientante et l'impact, sur le cheminement de la clientèle, de l'accessibilité croissante des outils en information scolaire et professionnelle. Par ailleurs, les membres du Comité ont été mis à contribution dans la validation du questionnaire sur l'inventaire des pratiques des c.o. en éducation. L'envoi de ce questionnaire et le traitement des données ont été effectués au printemps 2004 et la publication des résultats fera partie du plan d'action du Comité pour 2004-2005. Enfin, les membres du Comité ont coordonné la conception d'un atelier d'échanges pour le Congrès 2004 de l'OCCOPPQ.

#### COMITÉ DE L'ORIENTATION EN EMPLOYABILITÉ

Les membres du Comité de l'orientation en employabilité se sont réunis à cinq reprises durant l'année 2003-2004 et un travail soutenu s'est effectué entre les rencontres. La conception de l'activité de formation continue « *Les c.o. et le bilan de compétences : Une valeur ajoutée en employabilité* » et la tournée régionale qui a suivi ont occupé les membres du Comité durant la première partie de l'année. À la suite de cette tournée, qui a rejoint plus de 250 membres, d'autres c.o. se sont joints au Comité. Pour la seconde partie de l'année, les membres du Comité ont conçu un dépliant sur l'orientation en employabilité, ont coordonné la mise sur pied d'un atelier d'échanges pour le Congrès 2004 de l'OCCOPPQ et ont poursuivi leurs travaux de réflexion sur le bilan de compétences. Notons également que des liens ont été établis et maintenus avec la Table de concertation des c.o. en employabilité de Québec.

#### MEMBRES DU COMITÉ PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE

Sébastien Barbeau, c.o.  
François Bernier, c.o.  
Sophie Desgagné, c.o.  
Julie Huppé, c.o.  
Denis Morneau, c.o.  
Claude Nadon, c.o.  
Sandra Salesas, c.o.  
Richard Locas, c.o.,  
secrétaire du comité

#### EMPLOYABILITÉ

Marie Ducharme, c.o.  
Lyne Beaudoin, c.o.  
Louis Cournoyer, c.o.  
Élyse Lachance, c.o.  
Claude Lévesque, c.o.  
Chantal Proteau, c.o.  
Antoine Roy, c.o.  
Monique St-Amand, c.o.  
Mathilde Tremblay, c.o.  
Richard Locas, c.o.,  
secrétaire du comité

## SECTEUR PSYCHOÉDUCATON

### MEMBRES DU COMITÉ

#### EN CLSC

Hélène Rousseau, ps.éd.,  
présidente du Comité

Maria Teresa Cabello, ps.éd.

Stéphane D'Anjou, ps.éd.

Cynthia Desmarais, ps.éd.

Renée Giguère, ps.éd.

Geneviève Martin, ps.éd.

André Sauvé, ps.éd.

Marc Bélanger, ps.éd.,  
secrétaire du Comité

Diane Métayer, ps.éd.,  
secrétaire du Comité

#### EN MILIEU SCOLAIRE

Denis Leclerc, ps.éd.,  
vice-président, secteur psycho-  
éducation, coordonnateur du Comité

Michel Laplante, ps.éd.,  
coordonnateur région de Montréal

Brigitte Alarie, ps.éd.,  
coordonnatrice région de la Mauricie

Hughes Frigon, ps.éd.,  
coordonnateur région de Québec

Laurent Sylvain, ps.éd.,  
coordonnateur région de l'Estrie

Marc Bélanger, ps.éd.,  
secrétaire du Comité

Diane Métayer, ps.éd.,  
secrétaire du Comité

#### EN CENTRE JEUNESSE

Nathalie Turgeon, ps.éd.,  
présidente du Comité

Suzanne Bernier, ps.éd.

Stéphan Denis, ps.éd.

Michel Doucet, ps.éd.

Richard Joyal, ps.éd.

Catherine Lemay, ps.éd.

Mélanie Mondor, ps.éd.

Diane Métayer, ps.éd.,  
secrétaire du Comité

### COMITÉS DES PSYCHOÉDUCATEURS EN CLSC

Le Comité des psychoéducateurs en CLSC s'était donné pour mandat, en 2002-2003, de construire un questionnaire sur l'exercice de la profession dans ce secteur de travail et il a réalisé son objectif. Au cours de la dernière année, le Comité a procédé à la compilation et à l'interprétation des données résultant de cette enquête. Il a également élaboré une affichette illustrant le travail des psychoéducateurs en CLSC et a préparé l'atelier d'échanges organisé dans le cadre du Congrès de l'Ordre, en mai 2004.

### COMITÉS DES PSYCHOÉDUCATEURS EN MILIEU SCOLAIRE

Le Comité est doté d'une structure régionale. De ce fait, plusieurs rencontres ont lieu dans divers endroits du Québec sous la responsabilité des coordonnateurs régionaux respectifs. Chacun de ces comités regroupe plusieurs membres.

Au cours de l'année, un comité régional a été formé en Estrie et un autre est en voie de formation pour la région de Laval-Laurentides-Lanaudière. Le Comité a mis en place une Table des responsables des comités régionaux pour favoriser la communication et les échanges entre eux.

Un questionnaire sur l'exercice de la profession en milieu scolaire a été envoyé à tous les membres de ce secteur de pratique et l'analyse des données ainsi recueillies est en cours afin de dresser l'inventaire des pratiques et des besoins.

### COMITÉ DES PSYCHOÉDUCATEURS EN CENTRE JEUNESSE

Le Comité des psychoéducateurs en centre jeunesse a vu le jour en mars 2004. Il a été constitué dans le but d'alimenter les psychoéducateurs et l'Ordre sur les problématiques de la psychoéducation en centre jeunesse et de répondre à divers besoins de ses membres. Il est formé de membres provenant de diverses régions du Québec afin de favoriser les échanges sur leurs pratiques. La première rencontre du Comité aura pour but de cibler ses objectifs.



## COMITÉ DES MEMBRES EN PRATIQUE PRIVÉE

FORMÉ EN DÉCEMBRE 2003, CE COMITÉ REGROUPE DES PSYCHOÉDUCATEURS ET DES CONSEILLERS D'ORIENTATION. SON MANDAT CONSISTE À ALIMENTER L'ORDRE ET LES MEMBRES ŒUVRANT EN PRATIQUE PRIVÉE EN CE QUI CONCERNE LES PRINCIPAUX ENJEUX PROFESSIONNELS ET STRATÉGIQUES PERTINENTS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION EN PRATIQUE PRIVÉE. IL A TENU DEUX RÉUNIONS AU COURS DE L'ANNÉE.

Le Comité se donne comme principal objectif de mener des actions visant la reconnaissance des services d'orientation et de psychoéducation par les compagnies d'assurances. Il est certain que le mandat doit s'inscrire dans le prolongement de la mission

de l'Ordre qui vise la protection du public. Il compte d'ailleurs élaborer un questionnaire à l'intention des membres œuvrant en pratique privée, de même que des documents d'information dans le but de faire connaître les services offerts par ces membres.

MEMBRES DU COMITÉ  
Véronique Bouchard, ps.éd.  
Anne-Marie Delisle, ps.éd.  
Lucie Levasseur, c.o.  
Gilles Marchand, ps.éd.  
Karyne Meunier, ps.éd.  
Jean-Pierre Robin, ps.éd.  
Nathalie Verret, c.o.  
Richard Locas, c.o.  
M<sup>re</sup> Geneviève Roy, c.o.,  
secrétaire du Comité



# LES PRIX DE L'ORDRE

AFIN DE SOULIGNER LES RÉALISATIONS REMARQUABLES DE SES MEMBRES, L'ORDRE A DÉCERNÉ DEUX PRIX CETTE ANNÉE, SOIT UN POUR CHAQUE PROFESSION.



Bernard Rivière conseiller d'orientation, professeur à l'UQAM

**LE PRIX DE L'ORIENTATION 2003** est attribué au conseiller d'orientation Bernard Rivière, professeur à l'UQAM, pour sa publication intitulée *Les jeunes et les représentations de la réussite*.

À une époque où la société privilégie la réussite sous toutes ses formes et où le niveau d'échecs et d'abandons scolaires est très élevé, cet ouvrage aborde le phénomène de la réussite en tentant de saisir les représentations sociales que se font les jeunes cégépiens de la réussite scolaire, professionnelle et personnelle. La publication

tente de répondre aux questions suivantes : Quelle idée les cégépiens ont-ils de la réussite ? Quels liens font-ils entre réussite scolaire, professionnelle et personnelle ? Quelles sont les différences entre ceux qui réussissent leurs études et ceux qui échouent ? Comment, en tenant compte de ces paramètres, envisagent-ils leur avenir ? S'il est admis que les filles et les garçons ne réagissent pas de la même manière, comment appréhendent-ils la réussite ? Bref, quelles représentations sociales les jeunes se font-ils de la réussite ?

Selon le jury, cet ouvrage, en plus d'offrir un éclairage nouveau sur le phénomène de la réussite, répond à un questionnement d'actualité concernant la situation des jeunes face au monde de l'éducation. Il fournit également aux conseillers et conseillères d'orientation des éléments de réflexion pouvant être utilisés dans le cadre de leur pratique avec les jeunes.

## Membres du jury

- ☒ Philippe Brosseau, c.o.
- ☒ Christine Cuerrier, c.o.
- ☒ M. Richard Flibotte,  
représentant du public
- ☒ Richard Locas, c.o.,  
chargé d'affaires professionnelles,  
secrétaire du jury

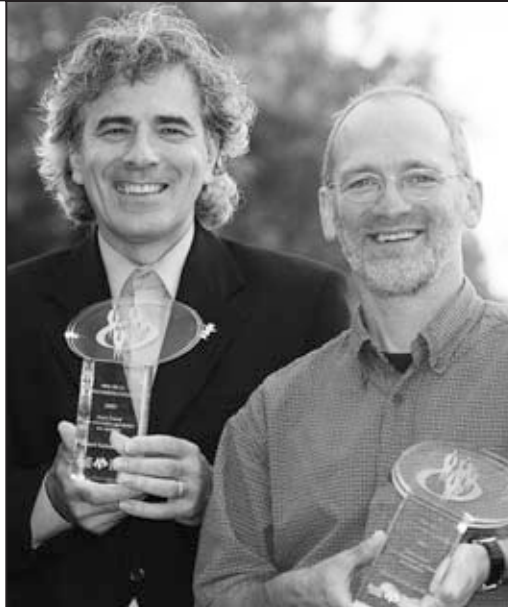
**LE PRIX DE LA PSYCHOÉDUCATION 2003** est attribué aux psychoéducateurs Robert Turbide et René Dubois, de la Commission scolaire de Montréal, pour le programme d'intervention *RÉPIT-TRANSIT*.

Ce programme s'adresse aux élèves du primaire présentant des troubles de comportement graves et persistants et vise à les maintenir dans leur milieu de vie naturel, c'est-à-dire une classe régulière dans une école de quartier. M. Turbide en est le concepteur et le directeur, tandis que M. Dubois est intervenant-pivot et l'adjoint de M. Turbide.

Le parcours type d'un élève inscrit au programme est le suivant : l'élève est d'abord retiré de sa classe à la demande de la direction de son école. Une offre de service est alors faite aux parents. Ensuite, au cours d'une période d'une durée de deux à quatre semaines, il bénéficie d'un enseignement personnalisé de la part d'une orthopédagogue et du soutien d'une éducatrice spécialisée. Dans un second temps, l'élève vit une réintégration progressive dans sa classe d'origine pour une période de six à huit semaines, au cours desquelles il bénéficie de l'assistance de la part des membres de l'équipe. Tout au long de ce parcours, l'élève bénéficie également des services d'un psychoéducateur qui assume le rôle d'intervenant pivot, au carrefour des interventions auprès de l'élève, de ses parents et du personnel de son école.

La particularité la plus marquante du programme réside dans le fait qu'il repose à chaque étape de sa réalisation sur une intervention concertée auprès de l'élève et de ses parents, tant de la part de l'enseignant que des autres intervenants, peu importe qu'ils soient rattachés à l'école, au centre jeunesse ou au CLSC.

Le jury, en décernant ce prix, a souligné la façon dont Répit-Transit répond à la détresse de certains enfants et aux besoins de leurs parents dans un cadre le plus normalisant possible et qu'il



Robert Turbide et René Dubois psychoéducateurs

préfigure la mise en place d'un réseau intégré de services aux familles, comme le prévoit l'entente de complémentarité récemment adoptée par le MSSSQ et le MEQ. Le jury a aussi relevé la dimension évaluative qui témoigne d'un souci de rigueur dans la mise en place d'une intervention psychoéducative ainsi que la dimension préventive face au phénomène de la violence en milieu scolaire.

### Membres du jury

- ☒ Madame Renée Giguère, ps.éd.
- ☒ Madame Nathalie Haineault, ps.éd.
- ☒ Monsieur Daniel Fines,  
représentant du public
- ☒ Marc Bélanger, ps.éd.,  
chargé d'affaires professionnelles,  
secrétaire du jury

# ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE

AU COURS DE L'ANNÉE, L'ORDRE A OFFERT PLUSIEURS SÉANCES DE FORMATION SUR LA TENUE DES DOSSIERS PROFESSIONNELS. CE FUT, POUR LES QUELQUE CENTAINES DE PSYCHOÉDUCATEURS ET DE CONSEILLERS D'ORIENTATION PARTICIPANTS, L'OCCASION DE MIEUX COMPRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS EN TANT QUE MEMBRES D'UN ORDRE. À CES SÉANCES, TENUES À TRAVERS LE QUÉBEC ET AUPRÈS DE DIVERS SECTEURS DE PRATIQUE, SE SONT AJOUTÉES, PARTICULIÈREMENT POUR LES CONSEILLERS D'ORIENTATION ŒUVRANT EN EMPLOYABILITÉ, DES FORMATIONS SUR LE *BILAN DE COMPÉTENCES*. LA JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 2003 ET QUELQUES ACTIVITÉS ORGANISÉES SUR MESURE COMPLÈTENT CE BILAN ANNUEL. AU TOTAL, C'EST PLUS D'UN MILLIER DE MEMBRES QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE ET SOUVENT SANS AVOIR À S'ÉLOIGNER DE LEUR MILIEU DE TRAVAIL.

ÉVÉNEMENTS	DATE	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Formation à distance en tenue de dossiers	1 <sup>er</sup> avril 2003 au 31 mars 2004	26 inscriptions 10 c.o.; 16 ps.éd.
<b>Formation de groupe en tenue de dossiers</b>		
• c.o. et ps.éd. de la région de Rouyn-Noranda	3 mai 2003	6 c.o., 31 ps.éd.
• ps.éd. de la CS des Phares (Rimouski)	15 mai 2003	11
• c.o. et ps.éd. de la région de Rimouski	16 mai 2003	21 c.o., 20 ps.éd.
• ps.éd. de la région de Trois-Rivières	12 juin 2003	48
• ps.éd. de la région de Sherbrooke	24 septembre 2003	28
• ps.éd. de la région de St-Jérôme	10 octobre 2003	49
• ps.éd. de la région de Montréal	16 et 30 octobre 2003	67
• ps.éd. de la région du Saguenay – Lac-St-Jean	6 novembre 2003	17
• c.o. et ps.éd. de la région du Saguenay – Lac-St-Jean	7 novembre 2003	5 c.o., 3 ps.éd.
• ps.éd. de la région de Gatineau	16 janvier 2004	17
• c.o. de la région de Montréal	22 janvier 2004	22
• ps.éd. de la CS Marguerite-Bourgeoys	27 janvier 2004	49
• ps.éd. de la région de Québec	20 février 2004	23
• ps.éd. de la région de la Montérégie	16 et 30 mars 2004	40
<b>Total</b>		<b>54 c.o., 403 ps.éd.</b>
<b>Les c.o. et le Bilan de compétences</b>		
• Québec	19 sept. 2003	84
• Drummondville	26 sept. 2003	44
• Montréal	10 octobre 2003	86
<b>Total</b>		<b>214 c.o.</b>
Formation – Processus d'intervention en orientation – Abitibi-Témiscamingue 23	octobre 2003	18 c.o.
Formation – Déontologie et pratique professionnelle c.o. et ps.éd. – Baie-Comeau 24	novembre 2003	14 c.o., 14 ps.éd.
Formation – Système professionnel et tenue de dossiers – ps.éd. CSDM	13 février 2004	60 ps.éd.
Colloque 2003 « Urgence d'agir et jugement professionnel »	Laval	291 participants :
4 ateliers	30 mai 2003	120 c.o.; 171 ps.éd.

## JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 2003 «URGENCE D'AGIR ET JUGEMENT PROFESSIONNEL»

TEL ÉTAIT LE THÈME DE LA JOURNÉE DE FORMATION CONTINUE 2003 QUI A REGROUPE PLUS DE 300 PARTICIPANTS LE 31 MAI DERNIER. LA SÉANCE A ÉTÉ INTRODUITE PAR UNE PIÈCE DE THÉÂTRE, INTITULÉE ARIANE SUR LE FIL, ILLUSTRANT LES SITUATIONS COMPLEXES ET DIFFICILES DANS LESQUELLES LES MEMBRES PEUVENT SE RETROUVER. CES DERNIERS DOIVENT NÉANMOINS SAVOIR LES APPRÉCIER RAPIDEMENT AFIN DE DÉTERMINER S'IL Y A LIEU OU NON DE BRISER LE SECRET PROFESSIONNEL.



Lors de cette journée, chaque formateur a été affecté à un groupe de professionnels provenant de divers milieux de pratique. Essentiellement, dans chacun des ateliers, on a d'abord établi les différences entre les notions de crise, de risque et d'urgence, pour poursuivre avec la présentation, par des membres du siège social, des obligations légales et déontologiques qui balisent l'action et, finalement, discuter de l'importance d'établir des protocoles qui déterminent les actions et décisions dans de telles situations.

Parmi les bonnes notes attribuées par les membres lors de l'évaluation, mentionnons l'idée, jugée excellente, de présenter une pièce de théâtre en guise d'introduction, suscitant une réflexion dès le début. Aussi, le regroupement de membres des deux professions dans un même atelier a été vu comme une occasion de mieux se connaître, de profiter des expériences particulières de chacun et, éventuellement, d'envisager des collaborations.

### LE COMITÉ DU PROGRAMME ET LES FORMATEURS DE LA JOURNÉE DE FORMATION 2003

De gauche à droite, à l'arrière :

Renée Verville  
directrice générale  
et secrétaire de l'Ordre

Richard Chagnon  
ps.éd., formateur

Julie De Serre, ps.éd.  
personne-ressource au programme  
et formatrice

Mélanie Francis, ps.éd.  
formatrice

En avant, de gauche à droite :

Geneviève Roy  
conseillère juridique

Richard Locas, c.o.  
coordonnateur à l'inspection  
et chargé d'affaires professionnelles

Dominique Trudel, ps.éd.  
coordonnatrice à  
la formation continue  
et chargée d'affaires professionnelles

Chantal Alie, c.o.,  
personne-ressource au programme  
et formatrice.

Étaient absents au moment de la photo :

René-André Hervieux, c.o.,  
formateur

Pascale Décary, ps.éd.,  
syndic adjointe.



# RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Membres inscrits au tableau				
	C.O.	AAP	Ps.É.d.	Total
Membres inscrits au tableau 31-3-2003 31-3-2003	2233	4	2806	5043
Nouvelles inscriptions	126	2	548	676
Réinscriptions	35	0	3	38
Non-réinscriptions	55	0	58	113
Révocation de permis	0	0	0	0
Démissions	107	0	63	170
Décès	4	0	2	6
<b>Total des membres au 31-03-2004</b>	<b>2228</b>	<b>1</b>	<b>3234</b>	<b>5468</b>

Classes de cotisation				
	C.O.	AAP	Ps.É.d.	Total
Membres actifs	1939	6	2914	4859
Membres non en exercice	150	0	284	434
Membres hors Québec	45	0	37	82
Membres émérites	6	0	2	8
Membre à vie	85	0	0	85
<b>Total au 31-03-2004</b>	<b>2225</b>	<b>6</b>	<b>3237</b>	<b>5468</b>

Étudiants associés au 31 mars 2004	
Secteur orientation	111
Secteur psychoéducation	96
<b>Total au 31-03-2004</b>	<b>207</b>

Profil sociodémographique								
Région	Femme			Homme			Total	
	c.o.	ps.ed	Total	c.o.	ps.ed	Total	c.o.	ps.éd.
Bas St-Laurent (1)	36	57	93	23	6	29	59	63
Gaspésie (11)	21	23	44	7	5	12	28	28
Saguenay (2)	55	45	100	20	10	30	75	55
Côte-Nord (09)	22	25	47	10	8	18	32	33
Québec (3)	348	138	486	126	42	168	474	180
Chaudière-Appalaches (12)	96	51	147	37	7	44	133	58
Mauricie (4)	39	160	199	24	38	62	63	198
Lanaudière (14)	41	119	160	16	33	49	57	152
Centre-du-Québec (17)	32	135	167	17	32	49	49	167
Estrie (5)	94	217	311	51	66	117	145	283
Montréal (16)	202	444	646	84	81	165	286	525
Montréal (6)	378	657	1035	155	134	289	533	791
Laval (13)	32	140	172	23	34	57	55	174
Laurentides (15)	54	150	204	31	35	66	85	185
Outaouais (7)	48	115	163	29	26	55	77	141
Abitibi Témiscamingue (8)	19	138	157	10	28	38	29	166
Nord-du-Québec (10)	2	3	5	1	1	2	3	4
Hors-Québec	36	32	68	10	4	14	46	36
<b>Total</b>	<b>1555</b>	<b>2649</b>	<b>4204</b>	<b>674</b>	<b>590</b>	<b>1264</b>	<b>2229</b>	<b>3239</b>
<b>TOTAL : 5468</b>								

Répartition selon les secteurs de travail						
Milieux de travail	orientation		psychoéducation		Total	
	Co	%	ps.ed.	%		%
Éducation	1033	19%	1027	19%	2060	38%
Petite enfance	1	0.02%	106	1.9%	107	2.0%
Emploi	428	8%	72	1%	500	9%
Centre réadaptation	43	1%	365	7%	408	7%
Centres hospitaliers	25	0%	147	3%	172	3%
Centres jeunesse	6	0.1%	616	11%	622	11%
CLSC	8	0.1%	250	5%	258	5%
CHSLD	1	0.0%	22	0.4%	23	0.4%
Organismes communautaires	20	0.4%	257	4.7%	277	5.1%
Fonction publique et organismes	88	1.6%	64	1.2%	152	2.8%
Compagnies et entreprises	57	1.0%	15	0.3%	72	1.3%
Cabinet-conseil (à temps plein)	291	5.3%	57	1.0%	348	6.4%
En recherche d'emploi	50	0.9%	107	2.0%	157	2.9%
Retraité	94	1.7%	9	0.2%	103	1.9%
Autres	84	1.5%	125	2.3%	209	3.8%
<b>TOTAL</b>	<b>2229</b>	<b>41%</b>	<b>3239</b>	<b>59%</b>	<b>5468</b>	<b>100%</b>



RAPPORT FINANCIER DE L'OCCOPPQ  
AU 31 MARS 2004

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

## AUX MEMBRES DE L'ORDRE DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES D'ORIENTATION ET DES PSYCHOÉDUCATEURS ET PSYCHOÉDUCTRICES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2004, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Allaire, de Carufel  
Comptables agréés  
Montréal (Québec)  
Le 3 mai 2004

## ÉTAT DES RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations	1 693 592 \$	1 396 305 \$
Frais d'admission	106 526	552 721
Revenus d'intérêts	38 801	23 683
Revenus de publications	25 789	20 353
Revenus nets, vente du livre École orientante	118	1 207
Produits nets du Colloque	(4 528)	50 559
Divers	69 627	24 915
Revenus de formation	39 178	24 065
	<b>1 969 103</b>	<b>2 093 808</b>
<b>CHARGES</b>		
Administration (Annexe A)	880 944	931 685
Surveillance (Annexe B)	538 514	325 638
Formation (Annexe C)	35 435	13 778
Information et communication (Annexe D)	291 437	260 948
Activités particulières / plan stratégique (Annexe E)	69 542	75 950
	<b>1 815 872</b>	<b>1 607 999</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>153 231</b>	<b>485 809 \$</b>

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	affecté	non affecté	total 2004	total 2003
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	512 471 \$	408 098 \$	920 569 \$	434 760 \$
Excédent des produits sur les charges	(141 806)	295 037	153 231	485 809
Affectation au fonds de réserve	126 648	(126 648)	—	—
Affectation à l'exercice subséquent	200 000	(200 000)	—	—
Affectation aux immobilisations	119 015	(119 015)	—	—
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>816 328 \$</b>	<b>257 472 \$</b>	<b>1 073 800 \$</b>	<b>920 569 \$</b>

# BILAN

AU 31 MARS 2004

ACTIF	2004	2003
À court terme		
En caisse	228 588 \$	155 035 \$
Placements temporaires (note 3)	928 476	1 116 553
Débiteurs (note 4)	16 883	12 446
Stocks (note 5)	31 690	23 590
Frais imputables au prochain exercice	99 578	24 131
	<u>1 305 215</u>	<u>1 331 755</u>
 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 6)	 116 328	 39 119
	<u>1 421 543 \$</u>	<u>1 370 874 \$</u>
 PASSIF ET ACTIF NET		
À court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 7)	80 889 \$	184 576 \$
Produits perçus d'avance	266 854	265 729
	<u>1 305 215</u>	<u>1 331 755</u>
 ACTIF NET (NOTE 8)	 1 073 800	 920 569
	<u>1 421 543 \$</u>	<u>1 370 874 \$</u>

Au nom du Conseil d'administration



Michel Turcotte, c.o., administrateur



Marcel Renou, ps.éd., administrateur

# ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	2004	2003
Excédent des produits sur les charges	153 231 \$	485 809 \$
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	41 806	17 074
	<u>195 037</u>	<u>502 883</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 9)	(190 546)	196 023
	<u>4 491</u>	<u>698 906</u>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	153 231 \$	485 809
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	<u>(114 524)</u>	<u>664 566</u>
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	1 271 588	607 022
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	<u>1 157 064 \$</u>	<u>1 271 588</u>
<b>CONSTITUÉES DE :</b>		
Encaisse	228 588 \$	155 035 \$
Placements temporaires	928 476	1 116 553
	<u>1 157 064 \$</u>	<u>1 271 588 \$</u>

# NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2004

## 1 STATUT CONSTITUTIF ET OBJECTIFS

L'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec est constitué en vertu du Code des professions du Québec. À ce titre, il est responsable de l'émission des permis d'exercice, de la garde du tableau des membres et de la surveillance de l'exercice des deux professions. L'Ordre est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est donc conséquemment exempt d'impôts.

## 2 CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

### STOCKS

Les stocks de papeterie et fournitures de bureau sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

### PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires sont évalués au coût ou à la valeur du marché, selon le moins élevé des deux.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. L'Ordre a adopté la politique de passer à la dépense les immobilisations corporelles de moins de 1 000 \$ et d'amortir les immobilisations dont le coût est supérieur à 1 000 \$ selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée prévue d'utilisation comme suit :

Améliorations locatives	5 ans	Matériel informatique	Logiciels	5 ans
Mobilier et équipement	5 ans		Autres	3 ans

Au cours de l'exercice, l'Ordre a modifié sa politique d'amortissement afin de faire passer le montant minimum des immobilisations de 5 000 \$ à 1 000 \$. La modification a été appliquée prospectivement suite à l'adoption d'une résolution à cet effet par le comité administratif.

### CONSTATATION DES PRODUITS – COTISATIONS DES MEMBRES

Les cotisations et les droits d'adhésion sont constatés à titre de produits sur une base d'exercice.

Les cotisations perçues pour une période subséquente sont présentées au bilan à titre de produits reportés.

### ABONNEMENTS ET AUTRES REVENUS

Les produits provenant des abonnements et des autres revenus sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont encaissés.

	2004	2003
<b>3 PLACEMENTS TEMPORAIRES</b>		
Unités de fonds mutuels (valeur du marché de 928 476 \$ ; 171 393 \$ en 2003)	928 476 \$	171 393 \$
Acceptations bancaires, 2,45 % à 2,95 % l'an, échues en avril, mai et juin 2003 (valeur du marché 945 160 \$ en 2003)	—	945 160
	<b>928 476</b>	<b>1 116 553</b>
<b>4 DÉBITEURS</b>		
Avance aux sections	1 196 \$	503 \$
Clients et divers	15 687	6 943
Dépôt	5 000	—
	<b>16 883 \$</b>	<b>12 446 \$</b>
<b>5 STOCKS</b>		
Papeterie et fournitures de bureau	31 690 \$	23 590 \$
	<b>31 690 \$</b>	<b>23 590 \$</b>

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

### 6 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

			2004	2003
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Améliorations locatives	7 187 \$	1 437 \$	5 750 \$	— \$
Mobilier et équipement	113 596	97 007	16 589	16 225 \$
Matériel informatique	156 643	62 654	93 989	22 894
	<b>277 426 \$</b>	<b>161 098 \$</b>	<b>116 328 \$</b>	<b>39 119 \$</b>

### 7 CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2004	2003
Fournisseurs et frais courus	68 562 \$	147 510 \$
Salaires à payer	—	15 376
Taxes à la consommation	12 327	21 690
	<b>80 889 \$</b>	<b>184 576 \$</b>

### 8 ACTIF NET

	2004	2003
Immobilisations	116 328 \$	39 119 \$
Affecté au fonds de réserve	500 000	—
Affecté à l'exercice subséquent	200 000	100 000
Affecté aux conseillers d'orientation	—	283 684
Affecté aux psychoéducateurs	—	89 668
Non affecté	257 472	408 098
	<b>1 073 800 \$</b>	<b>920 569 \$</b>

En vertu de la résolution du Bureau de l'Ordre du 31 mars 2001, les surplus accumulés, immédiatement avant l'intégration des psychoéducateurs, ont été affectés dans des fonds de réserve et devaient être affectés à des activités de développement de chacune des professions. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration de l'Ordre a adopté une résolution afin de regrouper les deux fonds dans un seul fonds de réserve afin de faire face à tout imprévu. Les montants non affectés proviennent des surplus des exercices terminés depuis l'intégration.

### 9 VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2004	2003
Débiteurs	(4 437) \$	3 231 \$
Stocks	(8 100)	(8 208)
Frais imputables au prochain exercice	(75 447)	34 409
Créditeurs et charges à payer	(103 687)	91 858
Produits perçus d'avance	1 125	74 733
	<b>(190 546) \$</b>	<b>196 023 \$</b>



10 ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

**Location de bureaux**

L'Ordre s'est engagé, en vertu d'un bail à long terme, pour la location de ses bureaux pour une période de 10 ans se terminant le 31 décembre 2011, pour un montant minimal de 1 193 770 \$. Les loyers minimaux pour les prochains exercices sont les suivants :

2005	116 235 \$	2007	117 806 \$	2009 ET SUIVANTS	336 926 \$
2006	116 235 \$	2008	122 519 \$		

Ce bail comporte une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans dont l'Ordre pourra se prévaloir en donnant un préavis de six mois.

**Sous-Location**

L'Ordre s'était engagé conjointement avec l'Ordre des psychologues du Québec jusqu'en juin 2007 pour ses anciens bureaux d'une superficie de 3 357 pieds carrés; l'organisme a sous-loué ses locaux à une entreprise et s'est engagé envers l'Ordre des psychologues du Québec à se tenir responsable du paiement de loyer dans le cas où le sous-locataire serait en défaut de paiement. Le solde de l'engagement estimé au 31 mars 2004 est de 196 573 \$.

**Location d'un copieur**

L'Ordre a signé un contrat de location pour un copieur-télécopieur pour un montant total de 46 987 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 2 136 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2004 est de 25 297 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	8 543 \$	2006	8 543 \$	2007	8 211 \$
------	----------	------	----------	------	----------

**Location d'un timbreur et d'une balance postale**

L'Ordre a signé un contrat de location pour un timbreur et une balance postale pour un montant total de 12 770 \$, remboursable en 22 versements trimestriels de 580 \$ échéant en mars 2007. Le solde de l'engagement, excluant les taxes, au 31 mars 2004 est de 6 966 \$. Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'établissent comme suit :

2005	2 322 \$	2006	2 322 \$	2007	2 322 \$
------	----------	------	----------	------	----------

11 INSTRUMENTS FINANCIERS

**Risque de crédit**

L'Ordre n'encourt pas de risque de crédit significatif à l'égard de ses comptes débiteurs. De plus, l'Ordre n'encourt aucun risque de crédit à l'égard de ses autres actifs financiers.

**Risque de taux d'intérêt**

Étant donné que les produits d'intérêts générés par la gestion des excédents temporaires de liquidités ne constituent qu'un revenu accessoire pour l'Ordre, les risques associés à une variation des taux d'intérêts sont minimes.

**Juste valeur**

Les valeurs comptables des actifs et passifs financiers à court terme constituent une estimation raisonnable des justes valeurs en raison de l'échéance relativement rapprochée de ces instruments financiers.

Les justes valeurs des éléments à long terme ne sont pas disponibles au prix d'un effort raisonnable.

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

### ANNEXE A – ADMINISTRATION

	2004	2003
Salaires	370 153 \$	445 441 \$
Avantages sociaux	61 543	52 585
Frais de représentation et déplacements	37 712	34 316
Frais de perfectionnement	8 289	5 364
Loyer et aménagements	121 436	126 512
Taxes et assurances	22 033	23 322
Papeterie et impression	39 618	41 788
Papeterie et location de copieur	9 511	9 808
Frais de courrier	73 835	72 206
Télécommunications	14 224	17 474
Entretien et équipement de bureau	875	847
Fournitures de gestion informatisée	26 486	28 725
Fournitures de bureau	1 842	2 073
Intérêts et frais bancaires	2 411	2 214
Divers	1 673	1 455
Frais légaux	532	270
Vérification	5 700	5 700
Expertises	11 009	10 638
Frais généraux	2 588	2 025
Frais du Bureau	20 045	16 397
Comité administratif	1 206	2 914
Abonnements et documentation	1 741	1 595
Amortissement des améliorations locatives	4 471	24
Amortissement du matériel informatique	35 160	22 364
Amortissement du mobilier et équipement	6 851	5 628
	<u>880 944 \$</u>	<u>931 685 \$</u>

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

ANNEXE B – SURVEILLANCE	2004	2003
Admission		
Salaires	23 445 \$	32 484 \$
Avantages sociaux	3 227	5 270
Comités des admissions	67	4 850
Frais généraux	9 334	22 040
	36 073	64 644 \$
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires	132 415 \$	108 738 \$
Avantages sociaux	17 292	17 642
Honoraires	9 221	—
Frais de représentation et de déplacements	12 483	6 948
Frais généraux	10 562	12 004
	181 973	145 332 \$
BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE		
Salaires	14 795 \$	13 777 \$
Avantages sociaux	1 421	2 235
Honoraires	24 297	5 043
Frais de représentation et de déplacements	2 306	1 606
Frais généraux	2 893	531
Frais légaux	—	2 752
	45 712	25 944 \$
AFFAIRES PROFESSIONNELLES		
Salaires	242 010 \$	70 428 \$
Avantages sociaux	23 681	11 397
Frais de représentation et de déplacements	6 746	5 165
Frais généraux	2 319	2 709
Frais des comités	—	19
	274 756	89 718 \$
	538 514 \$	325 638 \$

## RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

	2004	2003
<b>ANNEXE C – FORMATION</b>		
Frais des sections	486 \$	3 984 \$
Comités professionnels	9 846	4 148
Formation continue	22 103	5 646
	<u>35 435 \$</u>	<u>13 778 \$</u>
<b>ANNEXE D – INFORMATION ET COMMUNICATION</b>		
Salaires	103 985 \$	93 090 \$
Avantages sociaux	12 945	15 103
Frais de représentation et de déplacement	8 556	3 690
Frais de colloque et salons	20 668	22 441
Promotion et publicité	49 608	41 632
Adhésion à d'autres associations	19 494	16 769
Frais généraux	9 308	4 702
Publication du bulletin	26 751	15 157
Publication du magazine	350	—
Autres publications	39 387	47 955
Divers	385	409
	<u>291 437 \$</u>	<u>260 948 \$</u>
<b>ANNEXE E – ACTIVITÉS PARTICULIÈRES / PLAN STRATÉGIQUE</b>		
Compétences des membres	9 516 \$	24 876 \$
Développement des professions	46 091	6 979
Communications	—	1 920
Site Internet, partie membres	11 535	9 675
Projet informatique	2 400	32 500
	<u>69 542 \$</u>	<u>75 950 \$</u>

# PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2004-2005

PRODUITS	2004	2003
Cotisations	1 762 167 \$	1 693 592 \$
Admission	44 000	106 526
Intérêts	35 000	38 801
Publications	20 000	25 789
Activités de formation	203 500	34 650
Revenus d'exploitation et divers	4 000	69 745
Revenus extraordinaires	5 000	—
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 073 667 \$</b>	<b>1 969 103 \$</b>

## CHARGES

Administration et frais généraux		
Salaires	390 960 \$	370 153 \$
Avantages sociaux	20 000	22 205
Avantages sociaux administration	36 660	39 338
Perfectionnement	8 000	8 289
Frais de déplacements	37 000	37 712
Loyer et aménagement	120 000	125 908
Taxes et assurances	19 000	22 033
Papeterie et impression	45 000	39 618
Papeterie et location copieur	17 000	9 511
Frais de courrier	70 000	73 835
Télécommunications	18 500	14 224
Entretien et équipement de bureau	1 000	875
Fournitures de gestion informatisées	22 000	26 486
Fournitures de bureau	2 500	1 842
Intérêts et frais bancaires	2 000	2 411
Divers	2 000	1 673
Frais légaux	1 000	532
Vérification	6 000	5 700
Expertises	5 000	11 009
Frais généraux	3 000	2 588
Frais du Bureau	22 000	20 045
Comité administratif	10 000	1 206
Abonnements et documentation	4 000	1 741
Amort. achat informatique	30 000	35 160
Amort. du mobilier et équipement	10 000	6 851

**SOUS-TOTAL** 902 620 \$ 880 945 \$

## SURVEILLANCE

### ADMISSION

Personnel	2 357 \$	23 445 \$
Avantages sociaux	3 895	3 227
Comité des admissions	—	67
Frais généraux	8 000	9 334

**SOUS-TOTAL** 44 252 \$ 36 073 \$

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

Personnel	87 804 \$	132 415 \$
Avantages sociaux	10 569	17 292
Honoraires	30 000	9 221
Déplacements et séjours	25 000	12 483
Frais généraux	5 000	10 562

**SOUS-TOTAL** 158 373 \$ 181 973 \$

BUREAU DU SYNDIC ET DISCIPLINE	2004	2003
Personnel	9 288	14 795 \$
Avantages sociaux	1 118	1 421
Honoraires bureau du syndic et discipline	21 000	24 297
Déplacements et séjours syndic et révision	1 800	2 306
Frais généraux	2 500	2 893
Frais légaux	8 000	—

**SOUS-TOTAL** 43 706 \$ 45 712 \$

### AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Personnel	291 320	242 010
Avantages sociaux	29 770	23 681
Déplacements et séjours	6 000	6 746
Frais généraux	4 000	2 319

**SOUS-TOTAL** 331 090 \$ 274 756 \$

### FORMATION

Frais des sections	8 200 \$	3 486 \$
Comités professionnels	10 000	9 846
Formation continue	209 500	22 103

**SOUS-TOTAL** 227 700 \$ 35 435 \$

### PROMOTION ET COMMUNICATION

Personnel	91 500 \$	103 985 \$
Avantages sociaux	11 895	12 945
Frais de représentation et de déplacement	10 000	8 556
Participation aux salons et colloque	20 000 \$	20 668
Promotion et publicité	59 000	49 608
Adhésion à d'autres associations	22 000 \$	19 494
Frais généraux	8 000	9 308
Publication du bulletin et du magazine	68 000	27 101
Autres publications	50 000	39 387
Divers	1 500	385

**SOUS-TOTAL** 341 895 \$ 291 437 \$

**SOUS-TOTAL DES CHARGES** 2 049 636 \$ 1 746 331 \$

Activités particulières/ plan stratégique	224 031 \$	69 542 \$
Fonds d'imprévus	—	—

**SOUS-TOTAL** 227 700 \$ 35 435 \$

**TOTAL DES CHARGES** 2 273 667 \$ 1 815 872 \$

Affectation surplus 2003-2004 aux act. particulières	200 000	—
---	---------	---

**TOTAL DES CHARGES  
APRÈS AFFECTATION** 2 073 667 \$ 1 815 872 \$

**SURPLUS** — 153 231 \$



OCCOPPQ

1600, boulevard Henri-Bourassa Ouest, bureau 520, Montréal (Québec) H3M 3E2  
téléphone : (514) 737-4714 • 1-800-363-2643  
ordre@occoppq.qc.ca www.occoppq.qc.ca